

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022 – 03

SÉANCE DU 28 Juin à 18h30

PRÉSENTS de 18h30 à 20h10 : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{ème} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjoint, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Jean-Marc PACULL 6^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7^{ème} adjointe, Christian ERRE, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Robert DUGNAC, Nadège HOFFMANN, Sébastien BORREIL, Véronique GANDOU-NALLET, Dominique NOËL, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Claudine MARCEROU, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION de 18h30 à 20h10 : Catherine PUBIL-JUANOLA à Jean-Claude FAUCON, Uriel BASMAN à Stéphanie PUIGBERT, Emmanuelle MONZERIAN à Jean-Marc PACULL, Anne LECLERCQ à Sylvain RICCIARDI-BRAEM, Christophe PELISSIER-CHASTANG à Patrick FRANCES

PRÉSENTS de 20h10 à 21h30 : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{ème} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjoint, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Jean-Marc PACULL 6^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7^{ème} adjointe, Christian ERRE, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Uriel BASMAN, Catherine PEYTAVI, Robert DUGNAC, Nadège HOFFMANN, Sébastien BORREIL, Véronique GANDOU-NALLET, Dominique NOËL, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Claudine MARCEROU, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION de 20h10 à 21h30 : Catherine PUBIL-JUANOLA à Jean-Claude FAUCON, Emmanuelle MONZERIAN à Jean-Marc PACULL, Anne LECLERCQ à Sylvain RICCIARDI-BRAEM, Christophe PELISSIER-CHASTANG à Patrick FRANCES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sébastien BORREIL

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur les décisions, les droits de non préemptions et sur les procès-verbaux des 29 Mars et 12 Avril 2022.

Les procès-verbaux des 29 Mars et 12 Avril 2022 sont approuvés à l'unanimité.



Monsieur le Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil municipal leur accord afin que la société VEOLIA établisse les rapports d'activités avant de passer à l'ordre du jour défini par la convocation ;

Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jérôme BUSSON, Responsable du Service Local de Céret qui gère de façon occasionnelle le service au sein de notre commune, pour les Pyrénées Orientales.

Il répondra aux questions éventuelles sur les rapports d'activités des services de l'eau potable et de l'assainissement qui sont présentés aux membres du Conseil Municipal sous forme de Power Point.

09 – RAPPORT DELEGATAIRE SERVICE EAU POTABLE EXERCICE 2021

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Le contrat qui nous lie a débuté le 01 Janvier 2017 pour une durée de dix ans.

Nos bureaux sont à Céret avec 13 agents avec un « service réseau » géré par Monsieur Arnaud ESPELT et un « service usine » géré par Monsieur Philippe GERARD.

Au niveau des chiffres clés pour l'eau potable, nous avons 3 627 abonnés, une installation de production d'eau avec un forage qui alimente cinq réservoirs d'eau avec une capacité de 2 960 m³ d'eau stocké, quatre stations de pompage qui desservent 59 kilomètres de longueur de réseau avec 3 359 branchements et 3 410 compteurs d'eau pour mesurer les consommations des usagers.

Au niveau des faits marquants de l'année, la commune a réalisé un schéma directeur d'eau potable par le cabinet d'études Pure Environnement, étude à laquelle nous avons participé.

Il y a eu des travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable au niveau de l'impasse des Violettes, de l'impasse de la Pensée et de l'avenue des Albères.

Au niveau de la défense incendie sur le secteur du Mas Blanc qui est problématique avec un réseau fragile qui limite la défense incendie.

Nous avons des puisages illicites sur le secteur Mas Llinas et rue Gaspard Monge, ce qui entraîne des perturbations pour les usagers.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Est-ce qu'il y a eu un souci au niveau de l'avenue des Albères, impasse de la Pensée et des Violettes dans la réalisation des travaux en matière de réseaux ?

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

C'était prévu dans le schéma directeur pour l'impasse de la Pensée et ensuite prolonger pour l'impasse des Violettes et l'avenue des Albères, car ce sont des réseaux qui ont été créés à la même période, dans le même état structurel.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La longueur des travaux n'a rien à voir avec les réseaux ? Il n'y a pas eu de difficultés par rapport aux réseaux, etc... ?

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

L'idée était de refaire les réseaux d'eau, d'assainissement et d'eaux pluviales, de les requalifier et de ne pas repartir sur une chaussée neuve avec des réseaux qui sont vétustes.

Il avait été inscrit au schéma directeur que l'impasse des Violettes était en mauvais état comme les autres réseaux, il était logique de renouveler l'ensemble.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous êtes intervenus en fin d'année 2021 ?

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Oui mais je ne me souviens pas des dates, je suis désolé.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Pour rebondir, cela veut dire que le calendrier initial est respecté pour l'ensemble de ces travaux ?

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

En tant que délégataire, nous nous occupons de la partie eau et assainissement ; cela fait partie des travaux à réaliser et nous l'avons mentionné dans les faits marquants car nous nous sommes intervenus lors des travaux.

Au niveau des chiffres clés du service, on a produit et mis en distribution 508 933 m³ d'eau.

On a comptabilisé sur les compteurs 398 697 m³ et 6 400 m³ qui ont servi au réseau, ce qui représente un volume consommé autorisé de 405 097 m³. Ce qui veut dire que l'on a eu une perte sur le réseau au cours de l'année de 103 836 m³.

Cela permet de calculer le rendement de réseau et l'indice linéaire de pertes. Pour l'année 2021, le rendement de réseau s'établit à 79.6%. L'année dernière, il était à 72.1%. On a gagné 7.5% de rendement réseau.

Cette augmentation de réseau a été obtenue d'une part par les renouvellements de réseaux réalisés dans le cadre du schéma directeur par la collectivité, et d'autre part par toutes les investigations faites depuis la prise de contrat avec l'amélioration que l'on a pu apporter.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je crois qu'au niveau du contrat, il y avait un objectif annuel qui était fixé, il était de combien pour l'année 2021 ?

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Je ne l'ai pas en tête. Aujourd'hui, on est en avance sur l'objectif prévu. C'est un objectif en rendement et en indice de pertes. On est à 5.15 m³ par jour et par kilomètres de pertes ; nous sommes en avance par rapport à l'objectif qui était défini au contrat.

En parallèle, on a eu 17 fuites de canalisations qui ont été réparées et 26 sur branchements.

Quand on a des fuites sur branchements, on renouvelle systématiquement le branchement pour améliorer le patrimoine de la commune.

On a renouvelé au cours de l'année 21 branchements dans le cadre de fuites.

445 mètres de canalisations ont été renouvelés au total sur la commune au cours de l'année. Dans le cadre de notre contrat de délégation, nous avons renouvelé 363 compteurs.

Au niveau du prix du service pour les consommateurs, le m³ pour une facture de 120m³ s'établit à 1.69 euros. Aujourd'hui, le taux d'impayés s'établit à 5.84%. Il est en légère baisse par rapport à 2020, mais il reste élevé pour la commune.

En parallèle, on a eu 81 échéanciers accordés auprès des usagers. Ce sont des personnes qui avaient des difficultés de paiement, ils sont venus vers nous et nous leur avons accordé des facilités de paiement. C'est un chiffre en augmentation, car en 2020 nous étions à 56 échéanciers.

Au niveau des renouvellements, on avait une dotation en eau potable de 125 960 euros. On a renouvelé des branchements, des canalisations, des compteurs et des équipements électromécaniques pour 109 589 euros. Ce qui représente un solde en fin d'exercice de 48 505 euros. C'est un fonds que l'on suit d'années en années avec la collectivité et qui permet de suivre ce qui n'a pas été dépensé pour le reporter sur l'année suivante.

Au niveau du compte annuel du résultat, en ce qui concerne les produits nous avons progressé de 19.74% qui s'établit à 744 936 euros toutes parts confondues, à savoir les parts pour la collectivité, pour l'Etat et pour Véolia. Les charges du service s'établissent à 766 681 euros. Cela veut dire que le résultat avant impôts est négatif de - 20 745 euros. Contrat en négatif mais qui s'est amélioré par rapport à l'année précédente.

Au niveau des préconisations et améliorations proposées, on va continuer la sécurisation des sites en mettant des alarmes anti intrusion et un système de badges sur l'ensemble des installations d'eau potable. C'est pour protéger les équipements et être averti en cas d'intrusion sur les sites d'eau potable.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quels sont les réservoirs équipés ?

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Aujourd'hui, nous avons installé le réseau principal qui est en haut de la falaise, le forage et l'année prochaine nous ferons la chaîne qui est aux Chartreuses.

Le contrôle des poteaux incendie a été réalisé au cours de l'année 2022. Cela avait déjà été fait en 2020 et les résultats ont été transmis à la collectivité. L'idée est de faire un contrôle tous les deux ans pour voir l'état du parc des poteaux incendie et proposer des améliorations.

Au niveau du fonds « chèque solidarité », il y a deux ans il avait été dématérialisé pour cause Covid. Cette année, nous proposons de faire des accompagnements auprès des abonnés et de mettre à disposition des « kits économie d'eau » pour les personnes ayant des difficultés de paiement.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Concernant le poteau incendie du Mas Blanc qui pose problème car si les secours se branchent dessus, on peut en arriver à des coupures de canalisations.

Avez-vous lancé une étude sur le chiffrage ?

Envisagez-vous de le remplacer courant de l'année prochaine ?

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Cela s'était produit en 2018 lors de la prise du contrat ; on avait eu plusieurs casses dans un week-end. Nous avons transmis l'ensemble des informations au bureau d'études Pure Environnement afin qu'il les intègre dans leurs études.

Tout ce secteur-là a été classé en priorité une pour le renouvellement.

Il va falloir établir un schéma de renouvellement sur plusieurs années et il faudra envisager, pour ces rues-là, de refaire assez rapidement les réseaux afin de pouvoir pérenniser la défense incendie.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On considère que les dommages causés sur les réseaux avoisinants sont uniquement liés aux poteaux incendies ?

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

On est sur une conduite en amiante ciment qui est relativement ancienne ; quand on augmente le débit et que l'eau passe plus vite dans la canalisation, les conduites cassent facilement.

On peut s'en servir pour distribuer l'eau pour les usagers car la vitesse d'écoulement dans les canalisations reste raisonnable. Mais dès que la vitesse d'écoulement augmente, cela casse systématiquement les canalisations.

Nous avons averti le SDIS de la fragilité des poteaux incendie sur ce secteur là et cela a été inscrit au schéma directeur pour pouvoir être réalisé rapidement et être subventionné avec l'Agence de l'Eau.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Je suis un peu concerné par les poteaux incendie, notamment sur la rue Gaspard Monge. Ce n'est pas si ancien que ça, on est sur la zone d'activités qui a été créée il y a une dizaine d'années par la CCV.

Qu'en est-il exactement ? Est-ce que c'est la même problématique que vous rencontrez au Mas Blanc ou est-ce que ce sont des branchements sauvages ?

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Sur la rue Gaspard Monge, c'est complètement différent. Des gens viennent prendre de l'eau à six heures du matin pour remplir des cuves et nous avons attrapé une entreprise qui le faisait. C'est du vol d'eau caractérisé. Ils remplissent les cuves pour pouvoir faire de l'arrosage ; le fait de remplir la cuve rapidement crée une dépression sur les canalisations et comme le réseau monte sur le camping et redescend, cela entraîne des pertes de pression ce qui envoie de l'air dans les canalisations.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Il peut être envisagé un système de surveillance ? C'est vrai que le problème de la zone d'activités a des horaires qui débutent de sept heures du matin jusqu'à dix-huit heures, au-delà il n'y a pas grand monde.

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Nous avons des dispositifs « happening » qui sont des capteurs que vous mettez sur des poteaux incendie et qui détectent les puisages d'eau. Ce sont des objets connectés.

Mais le souci c'est que derrière vous avez des algorithmes qui travaillent et l'information nous parvient vingt-quatre heures après.

Cela permet de savoir quels poteaux sont utilisés et le volume de pertes. Une fois que c'est fait, il faut investiguer différemment, appeler les forces de l'ordre et mettre en place des caméras ; mais là nous entrons dans une autre dynamique.

Il y a des systèmes qui permettent de suivre, mais de pouvoir prendre instantanément les personnes sur place, c'est difficile.

Il faut surveiller les secteurs qui posent problèmes.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Nous sommes équipés en caméras de vidéosurveillance à l'extérieur. Je ne sais pas si cela couvre le poteau incendie.

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Il faut savoir que la réglementation en matière de caméras vidéo est très compliquée.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Je n'ai pas une idée précise du volume d'eau volé

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

C'est assez difficile d'estimer les volumes

Intervention de Monsieur François COMES

C'est quelque chose de récurrent ?

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Vous n'êtes pas la seule commune confrontée à ce problème. Là c'est juste la configuration du réseau qui fait que lorsque les gens viennent pomper de l'eau à cet endroit-là, on le sait car les personnes du camping se retrouvent sans eau dans la matinée qui suit.

Cela a un impact sur les usagers et occasionne des gênes.

Dans toutes les communes, vous avez des vols d'eau pour remplir des camions, des puisages d'eau par des personnes quand il fait trop chaud, c'est une réelle problématique.

Il existe aussi d'autres dispositifs tels que l'accompagnement et la pédagogie.

Ce n'est pas le tout d'interdire, il faut proposer des solutions avec des points de puisage normalisés afin que les personnes qui ont besoin d'eau puissent venir se remplir.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Une information a déjà été menée avec la Police Municipale. Des pièges photos ont été mis en place avec des rappels à la loi pour certaines personnes qui ont été identifiées.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

J'imagine que c'est par économie d'eau que les personnes se servent sur les réseaux de la ville. Il est plus simple de se servir chez le voisin.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'ai la solution, il suffit de baisser le prix de l'eau et les gens auront moins intérêt à la voler.

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Il y a quand même une notion de coût de service.

Aujourd'hui vous êtes à 3.60 euros, par rapport au département on est aux alentours de 4.14 euros.

Au Boulou, le contrat a été bien négocié.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **DE PRENDRE** acte du document présenté.

☞ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de mettre le présent rapport à la disposition du public.

10 – RAPPORT DELEGATAIRE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2021

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Nous avons 3 561 abonnés, une station d'épuration, cinq postes de relevage qui collectent 47 kilomètres de réseau. L'assiette de redevance pour l'année 2021 s'établit à 408 874 m³.

Au 01 janvier 2021, nous avons signé un avenant avec la collectivité pour l'intégration du lotissement La Rasclose pour la réalisation d'inspection télévisé à hauteur de 1 200 mètres par an. Chaque opération fera l'objet d'un rapport photographique reprenant les anomalies constatées.

On a réalisé des travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable, prévus au schéma directeur de l'impasse de la Pensée, et un bout de collecteur situé à proximité de la passerelle piéton sur la RD 900 (derrière la rue Clémentine)

Le diagnostic permanent réalisé tous les ans a démontré que sur toutes les eaux qui arrivent à la station d'épuration, il y a 71% d'eaux usées strictes, 22% qui sont des eaux claires permanentes et 5% qui viennent des eaux de pluies. C'est un ratio assez standard sur un réseau dit séparatif.

Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé par le bureau d'étude Pure Environnement. L'ensemble des données que l'on avait à disposition ont été fournies au bureau d'étude afin qu'ils puissent établir un programme pluriannuel de travaux.

Au niveau de la vie du réseau, on a eu 35 obstructions sur branchements et 30 sur collecteurs. Ce qui fait un taux de curage qui s'établit à 18.25 unités pour 1 000 clients.

Pour vous, cela ne veut pas dire grand-chose, mais ce sont des ratios qui sont utilisés au niveau national.

On a réalisé un peu plus de 10 000 mètres de curage de réseaux, ce qui représente 3% du linéaire total du réseau. L'idée est de trouver un juste équilibre pour les curages préventifs afin de limiter la gêne pour les usagers.

On a renouvelé 75 mètres de collecteurs impasse de la Pensée.

Le prix du service s'établit à 1.51 euros du m³ pour une facture moyenne de 120 m³.

Le taux d'impayés s'élève à 6.48%, sensiblement égal à l'année précédente. Ce taux est relativement fort pour une commune comme Le Boulou.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On est sûr du particulier pour l'assainissement ou plutôt sur l'entrepreneurial ?

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Je n'ai pas le chiffre global.

Cela paraît beaucoup. Vous avez des chèques solidarité qui existent sur le contrat d'eau, c'est l'occasion d'aller vers les gens via le CCAS pour les accompagner et recouvrer les factures.

Aujourd'hui nous n'avons pas le droit de couper les compteurs d'eau pour des factures impayées. Il faut donc trouver d'autres moyens pour que les personnes continuent à payer le service car l'eau est gratuite mais le service est payant.

Au niveau des renouvellements, on avait une dotation de 49 963 euros. On a renouvelé la canalisation et les équipements à hauteur de 80 294 euros. Ce qui fait un solde du compte de renouvellement négatif à - 57 578 euros.

Nous sommes sur un contrat de dix ans qui permet de lisser en fonction des besoins de la commune et des contraintes du service. On s'adapte sur la durée du contrat et qu'à la fin dudit contrat, nous soyons à zéro.

Au niveau des produits, on a 546 073 euros et au niveau des charges 607 921 euros. Ce qui fait un résultat avant impôt négatif de - 61 000 euros, toujours en négatif par rapport aux années précédentes.

Les préconisations et les propositions d'amélioration ont été mis dans le schéma directeur. Le collecteur en amiante ciment, situé en encorbellement sous le pont du Tech sur la route départementale 900 présente de forte déformation avec un fort risque de pollution du milieu naturel.

Le renouvellement du collecteur doit être envisagé à court terme pour éviter tout risque de pollution au Tech. Ce point a été évoqué avec le bureau d'études pour l'intégrer dans le schéma directeur d'assainissement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vais reposer la même question que l'année dernière, on est sûr un montant de travaux estimatif de combien ?

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Je n'ai pas le chiffre.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On avait évoqué, l'année dernière, l'impact que cela pourrait avoir sur le contrat et surtout sur notre capacité d'investissement sur le budget annexe.

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

L'idée c'est de le mettre en priorité dans le schéma directeur.

Au niveau des Thermes du Boulou, nous les avons rencontrés au cours de l'année 2021.

C'est un rejet non domestique, il faut donc établir une convention de rejet.

Une visite des équipements des Thermes et une analyse des rejets a été réalisée afin de caractériser les rejets et définir les modalités du rejet non domestique.

Le débitmètre eaux usées en sortie du poste de relevage des Thermes a été remplacé afin de comptabiliser les volumes envoyés vers la station d'épuration du Boulou.

Au niveau de la relation de proximité, il y a quatre possibilités pour joindre Véolia, à savoir :

- nos bureaux qui sont avenue de la Gare à Céret, les lundis et jeudis de 8h à 12h et 13h30 à 17h,
- le centre d'appel avec un numéro unique 0 969 329 328 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h,
- un site internet www.eau-services.com

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **DE PRENDRE** acte du document présenté.

☞ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de mettre le présent rapport à la disposition du public.

Intervention de Monsieur François COMES

Monsieur BUSSON, je vous remercie beaucoup pour votre intervention. Nous avons inversé l'ordre du jour pour faciliter cette présentation. Nous allons donc reprendre le cours normal du conseil municipal.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je n'ai pas pu assister à la réunion de la commission Finances du 23 Juin 2022. Sur la convocation, il y avait le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, je ne le vois pas dans l'ordre du jour.

Pour quelle raison ?

Intervention de Monsieur François COMES

Il nous est parvenu une lettre de la Chambre Régionale des Comptes qui attendait une possibilité d'ajouter la réponse de la commune. Nous parlerons de ce rapport au mois de Septembre.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Comme on l'avait mis en commission Finances, je pensais que le délai était expiré et que l'on pouvait décernement en débattre.

01 – ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES DANS LE CADRE DE LA PRISE DE COMPETENCE PERISCOLAIRE

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

La Commission d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie les 23 Février et 16 Mars dernier qui concernait l'enfance/jeunesse dans le cadre de l'accueil du périscolaire.

Cela fait déjà un petit moment que l'on en parle. Après discussions, nous avons eu trois propositions et nous n'étions pas tout à fait d'accord, eux non plus.

La première proposition était bien trop élevée pour nous et la dernière bien trop basse pour eux.

On leur a expliqué que l'on a eu l'impact du Covid, ce qui nous a obligé à recruter des personnes. Ce qui a eu pour conséquence de doubler les effectifs.

En faisant la moyenne sur les trois ans et demi, c'était un peu faussé.

La première proposition portait sur une diminution d'attribution de compensation de 169 700 euros. On a aussi reconnu que si l'on n'avait pas fait ce transfert de compétence, on voulait passer en périscolaire à la place de la garderie.

Au niveau du budget, on avait déjà baissé l'attribution de compensation de 85 000 euros.

Là cela nous baisse l'attribution de compensation de 146 000 euros, mais nous avons toujours du personnel en poste sur le périscolaire, somme qui nous sera remboursée pour environ 50 000 euros.

Donc, au niveau du budget cela correspond à ce qui a été attribué au niveau de la CLECT.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'ai noté les éléments. Il faut que vous indiquiez qu'au titre de l'année 2022, il y a un reliquat à verser. Donc, ce n'est pas 146 000 euros qui vont être impactés mais plus de 200 000 euros.

Cela veut dire que nous sommes loin des 85 000 euros de baisse d'attribution de compensation que vous aviez estimée.

Lors d'un conseil municipal au Complexe des Echards nous avons discuté de ce point avec Monsieur TEILLET et il nous avait été indiqué qu'il y aurait un impact quasi neutre.

Moi, 146 000 euros de recettes en moins pour la commune. Il faut bien comprendre que l'attribution de compensation pour la commune c'est une recette de fonctionnement en moins et une économie de 50 000 euros, cela veut dire, pour moi, que l'on est loin du compte.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Si on fait les 85 000 euros plus les 50 000 euros, c'est neutre

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, les 85 000 euros sont sur le budget prévisionnel, on a anticipé la baisse, cela n'a rien à voir.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il y a la recette supplémentaire de 50 000 euros

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

D'accord, mais n'oubliez pas que nous sommes en conventionnement pour les salaires sur le chapitre 012 qu'ils vont être versés au niveau de la commune et il y a une compensation.

Il y a un autre élément qui m'a un peu gêné sur le rapport de la CLECT. Il avait été demandé par la commission une estimation des dépenses courantes classiques, fluides, loyers éventuels, etc..., il est dit sur le rapport que la commune ne l'a pas fournie et qu'à défaut, ils ont retenu 3 000 euros.

3 000 euros sur un service annuel, cela me paraît totalement ridicule.

J'ai l'impression que l'on s'est « tiré une balle dans le pied » par manque de temps, par flemme. Je ne sais pas si d'autres partagent mon avis, on le verra.

Ce qui au départ devait être totalement indolore, l'est en réalité quand on fait la différence entre les deux.

Au moment du vote, je parlais de la qualité du service proposé, de l'absence de Projet Educatif Territorial (PEDT), projet qui devait être lancé en Septembre 2021.

Nous sommes bientôt en Septembre 2022, de Projet Educatif Territorial (PEDT) il n'y a pas, le fonctionnement est bancal, les gamins jouent au foot dans la cour de l'école. Soi-disant, on devait avoir du personnel hautement qualifié, je suis bien placé avec la Maison des Jeunes pour voir que vous avez un grand besoin de renfort systématiquement et notamment du personnel de la Maison des Jeunes.

Je voulais tirer la sonnette d'alarme, car on vous avait avisés du transfert que la commune et la Communauté de Communes n'étaient pas prêtes, c'est avéré.

Les habitants de la commune payent un service qui autrefois était gratuit. Maintenant, il est payant pour un service de piètre qualité.

J'aimerais bien que l'on tire un bilan de tout cela, et que vous me disiez, plutôt que de me parler du bénéfice qui n'existe pas au niveau du transfert des charges, l'intérêt pour les Boulouneccs de ce transfert depuis quasiment un an.

Le thème du débat est plutôt là.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je trouve dommage si vous me dites que l'accueil est déplorable, j'espère bien que cela s'arrange.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je ne crois pas avoir dit « déplorable ». Je dis de « piètre qualité » car c'est comme ça que nous avez été vendus, quand vous nous aviez dit « on est obligé de transférer la compétence car la Communauté de Communes avec une mutualisation importante va nous proposer de la qualification, des services de qualité, un tarif abordable », sauf que nous c'était gratuit.

Madame HOFFMANN, c'est pour cela que nous avons voulu garder notre indépendance, car nous avons un plus que les autres n'avaient pas.

Et je me rends compte pour en discuter avec d'autres associations qui participent à Céret que le problème est le même partout.

On a encore une fois créé une coquille vide avec un statut juridique. Un an après, on est en train de chiffrer l'impact financier sans rien dedans, il n'y a pas de contenu.

C'est inquiétant, d'autant plus que, je vous le rappelle, nous allons parler de la fusion des offices du tourisme qui est un autre enjeu pour la commune.

Je vous alerte et j'aimerais bien un début de réponse sur l'avenir et sur la qualité des services payants que nous sommes en droit d'attendre dès la rentrée de Septembre.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je pense que cela a été fait pour avoir une amélioration de service, et quant au coût il a été chiffré et au final il nous revient quasiment à zéro. Ce qui est le principe de la CLECT.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je suis peut-être stupide mais je ne comprends pas comment le coût nous revient à zéro.

Sur le prévisionnel de 2021, vous avez baissé les attributions de compensation attendues en 2022. Vu que l'on savait qu'il y avait le transfert, on n'était pas en capacité d'estimer le coût total de l'opération, apparemment il était normal de choisir un montant, et cela a été votre base de négociations.

Sauf que de 85 000 euros, on passe à 146 000 euros, ce qui n'est pas négligeable pour les recettes de la commune, notamment en matière de fonctionnement ; vous savez que l'on a un effet ciseaux qui est incroyablement élevé. Donc, on ne peut pas parler d'équilibre.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Si, car si vous faites 146 000 euros moins les 50 000 euros qui vont être reversés par rapport aux salariés en postes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela fait moins 96 000 euros. Expliquez-moi, je ne comprends pas.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Dans ce cas-là, on perd 10 000 euros.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, on ne perd pas 10 000 euros. Quand on va passer le compte administratif 2022, on aura moins 146 000 euros de moins que l'année 2020

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Et on aura plus 50 000 euros en recettes

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela fait moins 96 000 euros, donc ce n'est pas équilibré.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Ce n'est pas vraiment équilibré mais c'est la négociation que l'on a été obligée de faire. S'il n'y avait pas eu ce transfert de charges, on aurait quand même fait le périscolaire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, c'est un choix politique. Arrêtez avec vos obligations.

Madame HOFFMANN l'a dit, on était les seuls sur un service gratuit, c'est ce qui gênait la Communauté de Communes.

Je vous invite à y aller. Je connais des professionnels qui y travaillent et cela reste une garderie.

Je trouve cela dommage, car maintenant c'est un service qui a un impact financier sur le budget de la commune, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Dans le volet de la recette de masse salariale, ce n'est pas que 50 000 euros. Les 85 000 euros sont bien des dépenses et concernent des dépenses de personnel que vous aurez en moins au 012, c'est pour cela que c'est neutre.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Elles sont de combien les dépenses de personnel en moins ? C'est 96 000 euros

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Non, 85 000 euros

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On a parlé de l'estimation de l'attribution de compensation, nous n'avons pas parlé du chapitre 012

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Il y a deux natures de charges de masse salariale. Certaines concernent des agents publics « La Maternelle » qui sont des ATSEM que l'on met à disposition, que l'on se fait rembourser à hauteur de 50 000 euros par an.

Mais tout le reste, toutes les charges de personnel que nous avons dans nos dépenses au 012, celles-là nous ne les avons plus.

Ce sont des dépenses en moins, et c'est cela qui permet qu'à la fin nous sommes à l'équilibre.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire que concrètement on a transféré combien de personnes qui ne sont plus rémunérées par la commune mais par la Communauté de Communes ?

Car ces éléments-là, nous ne les avons pas.

Je sais que certains employés de la commune ont refusé le transfert. Ce qui me laissait penser que le transfert a eu peu d'impact en matière d'effectifs.

Mais ce sont des éléments que l'on se doit d'avoir, car ils ne figurent plus sur nos tableaux d'emploi.

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Tous ces emplois contractuels sont des contrats que l'on a arrêté ou réduit pour les garder sur la seule base de l'entretien ; par exemple toute la partie périscolaire sont des nouveaux contrats pris par la Communauté de Communes que nous n'aurons plus.

Ensuite, nous avons des contrats à 100% qui ont été transférés, que nous n'avons plus du tout et qui sont désormais à la Communauté de Communes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La comparaison que vous faites au niveau des 85 000 euros « d'économie de masse salariale », vous le comparez par rapport à quoi ? En 2020 quand on avait embauché un surplus par rapport au Covid ou par rapport à 2019 qui était « une année normale » ?

C'est cela qui est intéressant de voir

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Pour moi, c'est comparé à la base de la réalité de l'analyse retenue, à savoir non pas les années 2019/2020/2021, elles n'étaient pas justes car nous étions défavorisés.

Le montant se fait par rapport à la base du montant de 2020.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc, une année qui était beaucoup plus élevée en matière de recrutement. Je serai vigilant sur le compte administratif et on comparera l'impact sur une année de fonctionnement de 2019 et on verra réellement le gain ou en tout cas la perte que vous avez réalisée.

Aujourd'hui, c'est compliqué.

Par rapport à la qualité du service, à l'évolution, au Projet Educatif Territorial (PEDT), qui s'occupe de ces éléments dans votre équipe, Monsieur le Maire ?

Peut-être Monsieur Christian ERRE peut nous en dire un mot.

Intervention de Monsieur Christian ERRE

Je vous rejoins un petit peu lorsque vous parlez de garderie.

Lorsque nous sommes arrivés, nous avons été quasiment menacés par la Communauté de Communes en nous disant que nous étions dans l'illégalité et qu'il fallait absolument changer cela.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'était faux, preuve en est que les autres ont transféré il y a plusieurs années, nous on a toujours refusé.

Le Préfet n'est jamais venu taper à la porte en nous disant « vous avez intérêt à le faire »

Intervention de Monsieur Christian ERRE

C'est ce que l'on nous a dit et bien insisté sur la responsabilité du Maire

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Ce n'est pas un argument que l'on vous fasse peur.

Intervention de Monsieur Christian ERRE

Jusqu'à lors, on ne pouvait rien décider, à force de batailler nous allons avoir des réunions qui vont nous permettre d'avoir un œil sur ce que l'on propose aux enfants.

Quand nous sommes arrivés en Mairie, nous avons des ambitions pour les enfants et il était hors de question que l'on se décharge de cette responsabilité.

Je voudrais dire aussi que depuis que c'est géré par la Communauté de Communes, il y a un certain nombre d'associations qui sont embauchés et qui offrent aux enfants plusieurs activités que l'on n'avait pas auparavant.

Monsieur Cyril BRUNET a confirmé la tenue de réunions avec la municipalité de façon à voir ce que l'on allait faire dans le périscolaire.

Après cela, il y a une institution et un personnel. Un certain nombre de personnes gère cela et il semblerait que ce ne soit pas en adéquation. C'est pourquoi, je me réjouis que nous puissions avoir un œil sur le contenu de ce service.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Merci pour votre sincérité. Cela prouve une chose, le transfert a été fait il y a un an et que vous n'avez pas eu votre mot à dire. Ce qui me laisse penser, et là aussi on vous avait averti sur le fonctionnement de la Communauté de Communes dans sa globalité, on a pu le pratiquer quelques années ensemble.

Dès qu'il y a transfert de compétence, il y a souvent plus la main en tant que Maire, qu'élus municipaux pour les projets et la mise en place.

Malheureusement, vous en avez fait l'expérience. Je suis ravi de voir que cela embraye sur quelque chose de neuf, mais cela confirme et j'en suis désolé, que l'on n'était pas prêt pour le transfert.

Quand je dis « on », ce n'est certainement pas la commune du Boulou, c'est la Communauté de Communes qui, soi-disant le réclamait à cors et à cris depuis des années, et qui n'avait pas du tout avancé ni sur un Projet Educatif Territorial (PEDT) commun à l'ensemble du territoire, ni sur un personnel qui soit tournant comme il était prévu dans toutes les écoles en fonction des besoins.

Je me rends compte que cela n'avance pas.

Je trouve cela dommage pour nos enfants et j'espère que vous allez être entendus afin que cela progresse rapidement.

Intervention de Monsieur Christian ERRE

Je ne suis pas d'accord avec le fait que cela n'avance pas. Un élément important, je ne me rappelle plus du nombre d'enfants qu'avait à surveiller un animateur. C'était énorme, dangereux et on ne pouvait pas continuer comme ça. Peut-être que vous avez raison, peut-être que l'on s'est « fait rouler dans la farine » mais je ne le pense pas.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je voudrais revenir sur les interventions de Monsieur Christian ERRE et je vous invite à aller vérifier le taux d'encadrement au réel sur une journée.

Je suis abasourdi d'entendre que la communauté de commune vous dit encore qu'il va y avoir des réunions pour mettre en place des choses, discuter du projet éducatif du territoire.

Je me rappelle du dernier conseil d'école et du dernier conseil municipal avant l'été 2021 où sept personnes de la Communauté de Communes étaient venues et on avait mis en avant les mêmes inquiétudes. Ils nous avaient garanti, et cela m'a fait doucement sourire sachant que l'on connaît l'organisation durant l'été, que ses équipes se mettaient au travail Juillet/Août et qu'en Septembre il serait proposé aux parents non pas une coquille vide mais quelque chose d'abouti.

Un an après, force est de constater que ça n'a pas avancé. Le projet éducatif du territoire n'est toujours pas fait et je vous invite vraiment à aller voir ce qui se fait concrètement dans les écoles.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

En espérant que cela s'arrange au mieux pour les enfants.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE PAR 20 VOIX POUR

5 CONTRE (Madame Claudine MARCEROU, Messieurs Patrick FRANCES, Stéphane GRAU, Christophe PELISSIER, Jean-Christophe BOUSQUET) ET 4 ABSTENTIONS (Mesdames Rose-Marie QUINTANA, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Anne LECLERCQ, Monsieur Alain GRANAT)

☞ **D'APPROUVER** le rapport établi par la CLECT en date du 16 Mars 2022

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document utile.

02 – ACTE DE CLOTURE DE LA REGIE D'AVANCES POUR LES DEPENSES DE FAIBLE MONTANT : FRAIS DE DEPLACEMENT, AUTOROUTE, STATIONNEMENT, POSTAUX

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Cette régie a été créée en 2011, elle est inactive depuis plusieurs années.
Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **DE CLOTURER** la régie d'avances pour les dépenses de faible montant (déplacement, stationnement, autoroute, postaux) instituée auprès du service administratif de la Commune de LE BOULOU à compter du 1^{er} avril 2022.

☞ **DE METTRE FIN** aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et le comptable public assignataire de la Commune de le BOULOU chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

03 – ACTE DE CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT MATERNEL – ALSH

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Cette régie a été créée en 2010 et a été transférée à la Communauté de Communes en 2017. Elle est inactive depuis plusieurs années.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **DE CLOTURER** la Régie de Recettes relative au recouvrement des sommes demandées lors des activités de L'Accueil de Loisirs sans Hébergement Maternel instituée auprès du service Animation de la Commune de LE BOULOU à compter du 1^{er} avril 2022.

☞ **DE METTRE FIN** aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et le comptable public assignataire de la commune de LE BOULOU chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

04 – ACTE DE CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR LA PERCEPTION DU COUT DE LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION DE L'ESPACE DES ARTS

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Cette régie a été créée en 2004, elle est inactive depuis plusieurs années.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **DE CLOTURER** la Régie de Recettes pour la perception du coût de la mise à disposition de la salle d'exposition de l'Espace des Arts instituée auprès du service Animation de la Commune de LE BOULOU à compter du 1^{er} avril 2022.

☞ **DE METTRE FIN** aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et le comptable public assignataire de la commune de LE BOULOU chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

05 – ACTE DE CLOTURE DE LA REGIE POUR LA PERCEPTION DU COÛT DE TRAJET DE LA NAVETTE COMMUNALE

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Cette régie a été créée en 2002. Cette navette est gratuite depuis 2012. Cette régie n'a plus lieu d'être. Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **DE CLOTURER** la Régie de Recettes relative au recouvrement des sommes demandées pour perception du coût des trajets de la Navette communale, instituée auprès des Services techniques de la Commune de LE BOULOU à compter du 1er avril 2022.

☞ **DE METTRE FIN** aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et le comptable public assignataire de la commune de LE BOULOU chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

06 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUPPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS au titre de l'année 2022

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous vous soumettons une demande d'attribution de subventions complémentaires aux associations, à savoir :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BP 2022
AMICALE DES ANCIENS GUERILLEROS	500 euros (deux factures déjà réglées pour un montant de 2 500 euros)
ECOLE RUGBY XV LE BOULOU	4 500 euros
RASED	648 euros
COLLEGE JEAN AMADE	400 euros
GRS (Championnat)	1 000 euros

Aucun élu n'est membre des associations susvisées.

La commission finances du 23 Juin 2022 a donné un avis favorable

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Concernant la subvention versée dans le cadre du contrat de DSP avec le Casino, serait-il possible de connaître les subventions versées aux associations ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je n'ai pas le tableau

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Est-ce que vous pouvez nous les présenter la prochaine fois. Il est normal que nous soyons au courant

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2022 à l'article 6574 pour les subventions auxdites associations.

☞ **D'APPROUVER** pour l'année 2022 l'octroi des subventions aux associations selon la répartition définie ci-dessous.

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires afin que lesdites subventions soient versées aux associations, à savoir :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BP 2022
AMICALE DES ANCIENS GUERILLEROS	500 euros (deux factures déjà réglées pour un montant de 2 500 euros)
ECOLE RUGBY XV LE BOULOU	4 500 euros
RASED	648 euros
COLLEGE JEAN AMADE	400 euros
GRS (Championnat)	1 000 euros

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Avant de commencer les débats sur les dossiers d'urbanisme, pour rappeler à l'ensemble des conseillers municipaux présents et au public que la dernière commission Urbanisme a eu lieu le 09 Avril, le conseil municipal le 12 Avril.

Nous sommes le 28 Juin, nous allons débattre sur des questions d'urbanisme et il n'y a pas eu de commission pour ce conseil municipal.

De nombreux travaux sont en cours, de nombreux projets sont en cours d'étude sur la commune et pas de commission.

Cela me pose questions, m'attriste un peu et je pense que c'est une façon de faire à laquelle il va falloir s'habituer rapidement.

Merci, Monsieur Claude MARCELO, de me rappeler que je vais devoir m'habituer à être au courant de rien.

07 – MARCHÉ DE FOURNITURE ET DE SERVICES ASSOCIÉS POUR LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – LANCEMENT DE L'ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE A MARCHÉS SUBSEQUENTS

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Notre marché de fourniture électrique arrive à son terme le 31 Décembre 2022. Nous allons relancer un accord-cadre pour une période de trois ans, à savoir jusqu'au 31 Décembre 2025.

Malheureusement, le contexte actuel fait qu'il faudra s'attendre à un relèvement très fort des prix. Jusqu'à maintenant, nous avons eu la chance d'avoir un fournisseur qui était un producteur, c'est le troisième au niveau national, ce qui a permis de maintenir les prix.

Pour vous donner une idée de l'évolution des prix, en 2003 lors on était à 30 euros le MWh, suite à la première canicule, nous sommes passés à 100 euros le MWh. Cela avait fait pas mal de 'tapage » et un tarif spécial avait été créé pour permettre de lisser cette énorme évolution.

Actuellement, le prix du MWh est à 312 euros. Il y a un mois, il était à 191 euros. Il y a un an, il était à 86 euros. Cela représente une évolution de plus de 200%.

Pour résumer, nous aurons la « joie funeste » d'avoir une offre au prix du marché, il ne faudra pas s'attendre à avoir quelque chose de moins cher. Nous aurons certainement un producteur/fournisseur et cela amoindrira ces

fluctuations. Mais si c'est uniquement un fournisseur, cela ne sera pas tenable. Beaucoup de fournisseurs sont sortis du marché car ils ne peuvent pas assurer car avec des prix trop importants ils n'ont pas de clients.

Au niveau des particuliers, on vous parle d'un bouclier tarifaire, mais il faut savoir que ce bouclier aura bientôt des trous, car il faudra bien rattraper ce prix-là.

Actuellement, ce bouclier tarifaire coûte 8 milliards d'euros à EDF.

Effectivement, EDF est une société anonyme qui a des actionnaires rémunérés et son principal actionnaire c'est l'Etat à 83%.

Il y aura de futurs investissements sur le long terme dans le nucléaire donc il va bien falloir que tout cela se rattrape à un moment donné.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **D'APPROUVER** le lancement de l'appel d'offres ouvert comme défini ci-dessus,

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférant.

08 – AMELIORATION ET DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DES SPORTS DE RAQUETTES DANS LE SECTEUR DE LA PINEDE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous envisageons la rénovation des grillages de séparation des cours de tennis qui sont situés derrière la piscine.

De manière générale, et afin de répondre à un besoin du public, il convient d'améliorer et de développer la pratique des sports de raquettes dans le secteur de la Pinède, à savoir :

- Tennis, Tennis de table, Paddle et Pala (pelote basque)

Le montant total des dépenses s'élève à 70 998 euros hors taxe avec un plan de financement établi comme suit :

Etat – DETR	21 300.00 €	30 %
Fédération Française de Tennis	7 100.00 €	10 %
Commune Autofinancement	42 598.00 €	60 %
Montant de l'opération	70 998.00 €	100 %

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je suis désolé, mais nous aimerions en savoir un petit plus sur ce projet.

Rien à dire sur le besoin de rénover les cours de tennis. Je pense que vous avez prévu de changer le revêtement pour que la pluie puisse s'infiltrer directement dans les sols.

Vous avez l'opportunité de rentrer dans cet appel à projet à subvention de la Fédération Française de Tennis, c'est bien.

En revanche, sur le besoin de développer le sport de raquettes au niveau de la Pinède, vous dites que cela répond à un besoin du public.

Avez-vous concerté, rencontré des Boulouneccs ?

Qu'allez-vous faire concrètement sur cet espace ?

Cela va être un espace de loisirs mélangé avec une aire de pique-nique ?

Merci de m'en dire un peu plus.

Le terrain de Paddle est quasiment impraticable car à chaque coup de Tramontane, les aiguilles de pin recouvrent le revêtement au point que le club de Tennis refuse de l'utiliser et il vous aurait demandé d'en prendre la gestion. Quel va être le devenir de ce terrain de Paddle ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Le terrain a été nettoyé cette semaine

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Allez voir la semaine prochaine, s'il y a eu de la Tramontane, le terrain sera à nouveau recouvert d'aiguilles de pin. Apparemment, il faudrait peut-être gérer les arbres, vous en avez abattu deux sur l'avenue Léon-Jean Grégory devant deux propriétés.

Dans l'intérêt de tous, il faut voir ce qui est possible de faire afin que les aiguilles de pin ne tombent pas sur le terrain de Paddle qui a pour vertu d'être utilisé par l'ensemble des citoyens.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je pense qu'il va être proposé au club de Tennis de gérer le club de Paddle.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela avait déjà été le cas au moment de la mise en place du terrain. Si vous réglez en amont cette difficulté, peut-être qu'ils voudront le prendre en charge.

Il y avait deux bénévoles « hors association tennis » qui étaient intéressés pour développer le Paddle. Peut-être vous mettre en contact avec ces personnes, ils seraient susceptibles de pouvoir utiliser de façon régulière un terrain qui malheureusement n'a jamais été exploité, ce qui est dommage.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Le club de Tennis le met en location ?

Je loue une heure pour une certaine somme, j'arrive et tout est plein d'aiguilles de pin. Je dois passer une demi-heure à nettoyer le terrain, donc je n'y retournerais pas.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Au niveau de la pluie, il y a des travaux nécessaires afin de développer ces activités.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

La pluie concerne strictement les cours de tennis qui, aujourd'hui, n'absorbent pas. Dès qu'il pleut, il y a des flaques d'eau, donc les cours sont inutilisables.

Par contre, concernant le Paddle ce sont uniquement les aiguilles de pin qui tombent régulièrement sur le terrain à chaque coup de Tramontane.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Effectivement, les cours de tennis ont été rendus étanches par la peinture, ce qui donne un aspect neuf, mais qui n'absorbent pas en cas de pluie. Avec le temps, il y a de la mousse qui se met dedans et qui bouche le revêtement poreux qui permet d'absorber cette eau.

Le traitement qui va être appliqué va être de perforer cette couche existante afin de la rendre perméable et refaire le même type de revêtement en surface.

Il est beaucoup plus avantageux et moins coûteux de passer par des abattages d'arbres pour le Paddle et Pala.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Qu'allez-vous faire, concrètement, sur le secteur de la Pinède ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Il y aura des aménagements afin que ce secteur soit plus utilisé par le public, à savoir des tables de ping-pong, des tables de pique-nique.

Le matériel est arrivé et va être installé. Cela va revitaliser tout cet espace au milieu des pins.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **D'APPROUVER** sans réserve l'avant-projet établi par les Services Municipaux pour un montant total hors taxe de

70 998, 00 €,

☞ **DE DEMANDER** à la Fédération Française de tennis et aux services de l'Etat (DETR) une subvention aussi élevée que possible,

☞ **D'APPROUVER** un plan de financement comme suit :

Etat – DETR	21 300.00 €	30 %
Fédération Française de Tennis	7 100.00 €	10 %
Commune Autofinancement	42 598.00 €	60 %
Montant de l'opération	70 998.00 €	100 %

☞ **DE PRENDRE ACTE** que :

- l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,
- la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans,

☞ **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire et pour adresser les demandes de subvention correspondant au plan de financement à l'Etat et de la Fédération Française de Tennis

11 – RAPPORT D'ACTIVITE DELEGATAIRE JOA CASINO – EXERCICE 2021

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

En 2021, il y a eu deux avenants au cahier des charges, à savoir :

- le 01 Février pour l'exonération des cotisations en matière d'animation et promotion de la commune,
- le 30 Novembre pour le nombre de tables de jeux traditionnels exploités

Pour rappel, l'établissement a été fermé sept mois avec une reprise d'activités progressive au mois de Mai. L'ensemble des services n'a repris que mi-juin.

La fermeture due au Covid impacte beaucoup le rapport d'activité 2021. Par rapport à 2020, il y a une baisse de 41.7%, ce qui est énorme. Il y a eu aussi moins de dépenses pour 41.6%.

On peut constater que le rythme de dépenses est en corrélation avec la perte des produits de jeux.

Concernant l'évolution des parts de marché, on reste en troisième position derrière Canet et Gruissan.

Concernant les perspectives 2021/2022, l'exercice a débuté avec des contraintes sanitaires maintenues.

Ils ont envisagé de pérenniser l'offre de jeux de 57 000 euros en investissement.

Lors d'une réunion, nous avons rencontré Monsieur CANU avec l'Office de Tourisme. Monsieur CANU nous a dit qu'il était assez positif au regard du très bon mois de Mai supérieur à 2019, et il espérait que cette bonne reprise allait continuer.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Lorsque nous avons passé l'avenant sur la fermeture de la troisième table de jeux, je m'étais inquiété sur l'impact que cela pouvait avoir sur le personnel, notamment en matière de licenciements éventuels.

Avez-vous une idée de l'impact de cette fermeture de troisième table ?

Y-a-t'il une baisse de personnel lié à cet effet ? Il est important de le savoir car nous avons passé un avenant avec les conséquences que cela peut entraîner.

Je vous demande de vous renseigner pour voir si c'est à tort ou à raison que j'avais invoqué cette possibilité.

Vous n'êtes pas censé ignorer que sur une table comme celle-là, il y a au moins quatre à cinq personnes qui gravitent et font une rotation afin de pouvoir assurer le service.

Donc, je voulais savoir s'il y avait eu un impact ; je vous remercie de le regarder.

J'ai vu dans le rapport presque définitif de la Chambre Régionale des Comptes qu'il demandait à la société fermière JOA CASINO de faire figurer dans leur rapport de délégataire la partie et surtout le mode de calcul de reversement à la commune.

Est-ce que c'est envisagé pour l'année prochaine ?

Est-ce que vous l'avez évoqué avec eux ?

C'est une recommandation qui, à mon avis est facile à remplir. Je voulais savoir où vous en étiez.

Apparemment cela a été vu, ça veut dire quoi ? Le groupe JOA ne peut pas le savoir.

Ils ont pris des engagements en la matière, c'était ma question.

Donc, il faudra s'en assurer pour le prochain rapport du délégataire. Cela simplifiera un peu le calcul qui est assez alambiqué pour un néophyte du reversement, ce sera pratique.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **DE PRENDRE** acte du document présenté.

☞ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de mettre le présent rapport à la disposition du public.

12 – SPANC 66 – PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Intervention de Monsieur Claude MARCELO

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif réunit 206 communes sur le département qui a été mis en place par l'association des Maires et des Adjointes des Pyrénées Orientales ceci afin de surveiller les effluents pollués pour ne pas qu'ils soient déversés sauvagement dans la nature.

Sur la commune du Boulou, nous avons une vingtaine de fosses septiques.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **D'APPROUVER** le document présenté

☞ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'aviser le public par voie d'affichage, apposé en mairie.

☞ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'adresser au Préfet un exemplaire dudit rapport pour information.

13 – QUARTIER « LA RASCLOSE » CONCESSION D'AMENAGEMENT NOTIFIEE LE 29 JUILLET 2016 A LA SPL PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT – REMISE D'OUVRAGE CONCERNANT LES EQUIPEMENTS PUBLICS VOIRIE, ESPACES VERTS, RESEAUX

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Une concession pour l'aménagement d'un lotissement avec des infrastructures publiques, voiries, bassins de rétention, éclairage, etc... a été notifiée en date du 29 juillet 2016 avec la SPL Pyrénées-Orientales.

L'article 14 précise que les travaux étant achevés, les ouvrages constituant les équipements publics qui n'ont pas vocation à être cédés aux constructeurs, voiries, espaces verts, réseaux, mobilier, bassins de rétention, constituent des biens de retour appartenant au fur et à mesure de leur réalisation et revenant de plein droit à la collectivité dès réception.

Un procès-verbal de remise d'ouvrage a été dressé pour constater la bonne exécution des travaux et formaliser le transfert à la commune.

Les équipements publics de cette opération d'aménagement, voiries, réseaux divers et aménagements paysagers doivent être remis aux collectivités ou aux gestionnaires de service publics en charge de leur exploitation.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il avait été prévu dans le permis d'aménager et même dans le permis de construire un collectif.

Avez-vous eu un contact avec la SPL à ce sujet ?

Où en est-on ?

Est-ce que l'office ou en tout cas notre organisme public a été choisi ? Si oui, à quelle date les travaux vont démarrer ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Effectivement, il restait deux petits collectifs à réaliser du côté des bassins de rétention, côté départementale.

Un collectif est lancé, le permis a été déposé et accordé.

Il fallait trouver un deuxième investisseur pour le deuxième bâtiment.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Connait-on le nom du bailleur social ? C'est l'office ?

Trois Moulins, pour le premier bâtiment. Le deuxième serait à caractère social ou non ? Il serait morcelé ?

Intervention de Monsieur François COMES

Actuellement, nous n'avons pas de demandes directes. Il faut voir avec la SPL comment nous pouvons procéder.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il faut les « pousser à la roue » car maintenant qu'ils ont rentabilisé l'opération, ils vont prendre leur temps, vous savez comment cela se passe.

Question induite par rapport à ce local : où en est-on de la livraison du local qui était prévu dans le cadre de la négociation ?

Est-ce qu'un choix a été fait pour une future affectation ?

Vous n'avez pas l'air au courant, c'est un peu grave. C'est que l'on avait négocié au moment de signer avec la SPL, car non seulement il y avait un boni de liquidation qui nous revenait sur trois ans et jusqu'aux termes des travaux.

Et la deuxième négociation que j'avais effectuée, car en l'occurrence c'était moi qui en étais chargé, était un local qui nous était construit et qui serait donné gracieusement à la commune sur lequel on pouvait faire ce que l'on voulait, à savoir le laisser en habitations ou l'utiliser pour des associations.

La tête des élus est inquiétante. Monsieur TEILLET, vous êtes au courant car nous étions ensemble.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous rappelle que nous n'avons pas encore vu le projet tel que nous venons de l'évoquer.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il va falloir quand même, Monsieur le Maire. Vous êtes entrain de rétrocéder les voies. Cela veut dire que le lotissement devient communal.

Intervention de Monsieur François COMES

Le dossier n'est pas complet.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Il aurait été bien d'avoir une commission urbanisme

Intervention de Monsieur François COMES

Vous n'auriez pas appris grand-chose de plus

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je suis ravi que le transfert ait lieu pour les habitants de la Rasclose car nous savons que cela règle pas mal de difficultés, cela évite de créer une association, etc..., on ne va pas y revenir.

Sauf que je trouve qu'il est très prématuré pour la simple et bonne raison qu'il va y avoir de gros travaux pour le collectif, il y a encore des parcelles en construction et pour certaines en début.

On va avoir de la casse en matière de trottoirs, de la salissure, des espaces verts qui vont être ruinés, et vous transférez le lotissement.

Pourquoi un tel empressement ?

Pourquoi cet empressement n'a pas lieu en face ? Je ne comprends pas

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je n'ai pas de réponses à apporter.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pourquoi on se précipite ? Parce que cela a été demandé, mais nous savons très bien qu'un lotisseur, dès qu'il a vendu quasiment toutes les parcelles, veut s'en débarrasser, et la SPL en fait partie.

Il va y avoir d'importants travaux, vous en êtes d'accord ? On va avoir de la casse. Cela veut dire que notre contrat d'assurances va abonder à fond les dégâts.

Pourquoi on se précipite autant ? Y-a-t'il une raison ?

Intervention de Monsieur François COMES

C'est la demande de la SPL

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est ça qui est hallucinant. Depuis combien de temps le Clos du Bois demande le transfert ? A l'époque, il me le demandait quand j'étais à l'urbanisme, cela fait deux ans et demi. Nous n'avons pas lâché car il y a des vices, des choses qui ne vont pas, etc...

Là, on sait que le lotissement n'est pas totalement terminé et qu'il va y avoir une part importante de travaux, donc des dégâts possibles et cela vous nous coûter de l'argent, et ce n'est pas acceptable.

En raison de tout cela, je vous demande de différer ce transfert, dès que nous aurons un peu plus de certitudes sur la nature des travaux, les accès, de savoir qui va payer les dégâts, etc...

Intervention de Monsieur François COMES

Tout cela sera examiné en fonction de l'ordre des dépôts des permis de construire qui viendront pour les trois collectifs.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je suis désolé, Monsieur le Maire, dès que vous actez le transfert, il est acté. Et, nous sommes en responsabilités de tout, d'espaces verts, de voiries, etc...

Donc, qui va payer ? Nous.

Je vous demande instamment de différer ce transfert ; et s'il faut aller discuter je viens avec vous rencontrer la SPL.

Malgré tous les amis qui sont à la Rasclose, ils comprendront très mal, alors que des travaux importants de collectifs ne sont pas terminés, c'est la commune qui va payer les dégâts.

Intervention de Monsieur Claude MARCELO

C'est l'entreprise qui est responsable.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur MARCELO, nous allons parler dans les micros, car ce sujet est très important. Vous avez de l'expérience, vous n'êtes pas élu depuis hier.

C'est quand même la société en charge du lotissement, où le propriétaire et en l'occurrence ce sera la commune qui devra payer.

Je vous alerte et je refuse de voter cette délibération car ce sont des éléments que vous n'avez pas du tout appréhendés.

Pour moi, il est urgent de surseoir. Faites venir la SPL afin qu'il nous explique comment tout va se conduire et à ce moment-là, nous voterons en « notre âme et conscience ». Pour l'instant c'est prématuré.

Et c'est beaucoup plus important que les deux kilomètres de voiries dont Monsieur PACULL a fait état.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Quand on envisage des travaux et des remboursements, ce sera l'entrepreneur qui va causer les dommages qui va devoir payer.

Mais à partir du moment où l'on constate un dommage, il va y avoir des expertises.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il n'y aura que du contentieux. Tu me garantis que la commune ne versera pas un euro ?

Intervention de Monsieur Claude MARCELO

Au niveau de l'avenue des Albères, ils ont abimé les clôtures et ils vont réparer.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est uniquement s'ils sont d'accord pour réparer. A partir du moment où le coût va devenir inabsorbable, l'assurance de l'entrepreneur ne va pas signer.

Intervention de Monsieur Claude MARCELO

L'entreprise abime, elle refait.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Si vous me dites que tout est appréhendé, Monsieur le Maire, OK mais je n'en ai pas l'impression.

Intervention de Monsieur François COMES

Pour conclure, je pense qu'il y a des raisons de s'inquiéter par rapport à la construction des trois collectifs.

Je rappelle qu'ils sont à proximité du chemin de la Rasclose, ce n'est donc pas la voirie directe du lotissement mais le chemin qui sera impacté.

On regardera tout cela courant du dernier trimestre en fonction de l'avancée des permis.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

N'hésitez pas, Monsieur le Maire en commissions d'urbanisme, de préciser où vous en êtes au niveau des négociations. Cela évitera de surseoir

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

On vous a préparé, et je pense que vous serez d'accord car cela va dans le sens de ce qui a été dit.

Le contrat de concession s'interrompt au mois d'Août 2022.

Nous n'avons pas l'outrecuidance de convoquer un conseil municipal d'ici là, on vous propose de mettre sur table un avenant au contrat de la SPL pour le lotissement la Rasclose de 24 mois supplémentaires. Prenez le temps de regarder cette délibération afin que nous puissions en débattre en fin de séance.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'en suis ravi car cela va dans le sens de ce que j'ai dit, à savoir que nous ne sommes pas prêts et qu'il faut « laisser le temps au temps » pour avoir tous les éléments.

**Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ DE SURSEoir A STATUER.
La délibération sera présentée lors d'un prochain conseil municipal**

14 – ATTRIBUTION DE DENOMINATIONS « NOUVEL ESPACE CULTUREL » ET DE LA « RAMBLA »

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Il vous est proposé l'attribution des dénominations suivante :

Nouvel espace culturel Max HAVART. Monsieur HAVART est originaire de St Feliu d'Avall, il a travaillé dans le Vallespir, il était musicien dans différents orchestres, il a été professeur au conservatoire d'enseignement des instruments catalans. N'ayant pas beaucoup de travail, il en a profité pour mettre en écriture toute la partie folklorique catalane, et a composé plus de 230 sardanes, notamment la plus célèbre « Campana del Vallespir – les Cloches du Vallespir »

C'est pour rendre hommage à Monsieur HAVART qui a beaucoup œuvré pour la musique et pour la culture catalane.

Rambla Christian OLIVE. Pour rendre hommage à Monsieur OLIVE ancien Maire que vous avez tous connu.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On a prévu une inauguration ?

Intervention de Monsieur François COMES

Dès que les travaux du Centre Culturel seront terminés, une inauguration sera proposée en septembre lors de la journée du forum des associations. On verra comment on peut l'organiser.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Comment s'est déroulée la démarche du choix des noms ?

Intervention de Monsieur François COMES

Les familles ont été consultées, bien entendu.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Les familles seront présentes lors de l'inauguration et pourront retracer leurs carrières respectives.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

**Le conseil municipal DÉCIDE PAR 26 POUR ET 3 ABSTENTIONS (Mesdames Rose-Marie QUINTANA,
Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Anne LECLERCQ)**

☞ **DE VALIDER** la proposition de dénominations du « nouvel espace culturel Max HAVART » et la « Rambla Christian OLIVE »

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

☞ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder aux dénominations citées ci-dessus

15 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE FONCIERE COMMUNALE EN VUE DE SA CESSION A MONSIEUR BASTIEN FREDERIC ET MADAME SOUBEYRAND EMILIE

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Ce point avait déjà été abordé lors du conseil municipal du 28 septembre 2021. Cette parcelle ne faisait pas partie du domaine privé de la commune.

Il faut reprendre la procédure afin de la transférer du domaine public au domaine privé, et je vous propose :

- de constater la désaffectation de l'emprise foncière identifiée,
- son déclassement du domaine public communal afin de pouvoir procéder à la cession de ladite parcelle communale,
- de prononcer la cession de ladite parcelle communale au profit de Monsieur BASTIEN Frédéric et Madame SOUBEYRAND Emilie au prix de 9 500 euros,
- les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Pourquoi il a fallu autant de temps pour s'en rendre compte ?

La dernière fois, nous nous aviez expliqué la différence entre le domaine public et le domaine privé de la commune. Pouvez-vous en refaire de même afin que nous puissions avoir vraiment la perception de ce que peut être la différence de l'un et l'autre, et savoir quand est-ce que l'on peut vendre ou pas une parcelle ?

J'ai une pensée particulière pour cette famille qui, depuis un an, attend de pouvoir signer l'acte.

Après, on peut jouer sur le temps, mais ce sont quand même des personnes qui ont fait acte d'achat.

Je ne sais pas comment cela peut être perçu ; qu'à moment donné on puisse se « planter ».

Nous avons passé une délibération qui n'a pas lieu d'être, cela me pose question que l'on en vienne un 28 juin à s'en rendre compte. Je pense que vous vous en êtes rendus compte bien avant, mais comme, à chaque fois, vous allez au bout de la durée légale pour convoquer un nouveau conseil municipal.

Je trouve cela incorrect.

Intervention de Monsieur François COMES

Merci Monsieur GRAU, on passe à la suite.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Juste un rappel, pour répondre à la question.

Pour pouvoir se vendre, il faut qu'une parcelle fasse partie du domaine privé de la commune. Si la parcelle est dans le domaine public, il faut délibérer en conseil municipal pour acter ce déclassement avec un constat de désaffectation du domaine public, ce qui permet de le passer en domaine privé et de pouvoir conclure la vente.

C'est du rattrapage de ce qui avait été fait la dernière fois car nous n'avions pas cette connaissance-là.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **DE CONSTATER** la désaffectation de l'emprise foncière identifiée.

☞ **DE DECLASSER** du domaine public communal cette emprise pour une superficie de 173 m².

☞ **DE VENDRE** ladite parcelle communale au profit de Monsieur BASTIEN Frédéric et de Madame SOUBEYRAND Emilie au prix de 9 500 euros.

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

☞ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont prévus au budget communal 2022, article 775.

16 – RENOUELEMENT DE L'OPERATION FACADES : PRIME FACADES ANNEE 2022

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

C'est une aide financière qui est accordée aux propriétaires pour la réfection des façades. Les zones concernées sont le Centre-Ville historique et le quartier du Maroc.

Cette aide est reconduite jusqu'au 1^{er} avril 2023.

Si vous n'avez pas de questions particulières, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **DE MAINTENIR** « l'opération façades » aux mêmes critères que ceux définis dans la délibération n° 2021.3.12 en date du 15 Juin 2021 pour l'année en cours et ce, jusqu'au 1^{er} avril 2023, selon les tarifs suivants :

Remise en peinture	3,50 € / m ²
Réfection du crépi après piquage et remise en peinture ou ravalement	6,50 € / m ²
Piquage et mise en apparent des pierres avec rejointoiement	8,00 € / m ²

Le plan de zonage du Centre-ville et du quartier du Maroc est joint à la présente délibération

☞ **DE DIRE** que les crédits concernant cette opération sont ouverts au budget communal 2022, article 6745, fonction 810.

17 – MAITRISE D'ENERGIE : AIDE AUX PARTICULIERS ANNEE 2022

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Une aide forfaitaire de 300 euros est accordée aux particuliers pour l'installation de chauffe-eau solaire.

Cette aide est reconduite jusqu'au 1^{er} avril 2023.

Si vous n'avez pas de questions particulières, je vous propose de passer au vote.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Cela concerne combien de dossiers sur la commune ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Malheureusement, très peu pour ne pas dire aucune demande.

Cela peut s'expliquer, car c'est une aide qui est dérisoire par rapport au coût d'un chauffe-eau solaire qui rend beaucoup de services mais qui coûte plusieurs milliers d'euros.

A une époque, il y avait des aides qui étaient données par l'ADEME, mais comme les fonds publics s'assèchent, ces aides ne sont plus accordées.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On est d'accord. Ce qui m'a été reporté, et ce n'est pas sur un fonctionnement qui vous incombe cela a toujours été comme ça au Boulou, c'est que l'information n'est pas forcément très visible.

Les personnes qui achètent des chauffe-eaux thermo dynamiques ou autres pourraient en bénéficier, on ne le fait pas car on ne le sait pas.

Peut-être mettre un petit clignotant sur le site internet de la commune afin d'appeler l'attention des personnes. Beaucoup de constructions en ce moment au lotissement de la Rasclose, ce serait intéressant pour eux de le savoir.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

La remarque est entendue et on le mettra en application.

Tout cela a été favorisé par la « réglementation thermique RT 2012 » qui était censée favoriser ce type d'installations avec des économies dues à l'isolation et à la consommation. Car un chauffe-eau a une forte puissance ; on le fait souvent marcher la nuit pendant les heures creuses et ce afin d'économiser.

Souvent, ce qui est pratiqué et on le voit beaucoup au travers des déclarations préalables concerne le photovoltaïque et très peu pour le solaire thermique.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Est-ce que la commune pourrait envisager de participer à la production de photovoltaïque ?

Pourquoi on ne modifierait pas en passant sur du photovoltaïque où il y a beaucoup de chantiers qui sont en demande ?

Avec le dépôt de permis, on a directement le lien qui est fait pour verser l'aide et on a un impact d'aides pour les gens, un impact d'aides en matière de production d'énergie propre.

Pourquoi reconduit-on des aides qui sont très peu utilisées par les administrés Boulouneccqs ?

Pourquoi ne pas innover ?

N'est-il pas intéressant de le faire, Monsieur le Maire ?

Intervention de Monsieur François COMES

On a totalement raison d'évoquer le sujet. La Région Occitanie comme la Communauté de Commune travaillent beaucoup afin de devenir un territoire à énergie positive en créant du photovoltaïque notamment dans les parcs d'activités. Cela fait partie des nouvelles données architecturales que l'on va donner via le PLU en rénovation à venir.

Cela fait partie des choses qui vont devenir de plus en plus prégnantes, notamment dans les lotissements périphériques du centre-ville.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Est-ce que vous l'envisagez ?

Je vous lance l'idée car cela peut être intéressant. Cela aurait pu même se substituer à cette aide de maîtrise d'énergie qui est quasiment nulle.

Il serait peut-être intéressant de rebondir là-dessus.

Intervention de Monsieur François COMES

Tout cela est à voir en fonction des aides que l'on peut apporter d'une manière effective, mais il faut le voir sur l'échelle budgétaire pour voir ce que cela peut représenter en fonction de l'appel à projet qui va sortir.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On est d'accord, mais quand on prévoit une aide pour inciter les gens à aller vers de l'énergie propre, il faut accepter que cela va nous coûter un peu d'argent.

Peut-être que la somme de 300 euros est exagérée et que l'on peut partir sur 200 euros, à nous d'estimer le montant des permis déposés sur les trois dernières années ; de dire il y a eu tant de permis, on verse tant d'aides. Cela peut être intéressant, je lance l'idée.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

C'est l'objection que j'allais faire à savoir le coût que cela peut avoir pour la commune.

Il faudra aussi que l'on se pose la question par rapport au sujet évoqué précédemment, à savoir le contrat de fourniture d'énergie électrique. Il sera peut-être aussi judicieux que la commune se penche sur la production photovoltaïque pour nos finances. Et cela nécessitera de mobiliser pas mal de fonds.

Il y a des possibilités qui sont faites, notamment l'autoconsommation collective.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On sait que le « fonds feder » qui est versé par l'Europe est plutôt actif, nous avons un site qui s'y prête et sur lequel il y a des débuts de réflexion. Donc, cela peut être intéressant.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Pour revenir sur le prix des installations photovoltaïques, en dix ans il y a eu des progrès sur les panneaux et la surface de ces panneaux installée a été divisée par trois. Le rendement des panneaux s'améliore et donc le coût a tendance à baisser.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **DE MAINTENIR** l'aide forfaitaire, d'un montant de 300 €, attribuée aux particuliers pour toute installation de d'un chauffe-eau solaire et de maintenir cette opération pour l'année en cours et jusqu'au 1^{er} avril 2023 dans les mêmes conditions qu'en 2021.

☞ **DE DIRE** que les crédits sont ouverts au budget communal 2022, article 6745, fonction 810.

18 – FOURRIERE AUTOMOBILE – CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE PASSATION SIMPLIFIEE

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Je rappelle à l'assemblée les problèmes de sécurité et de nuisances liés aux stationnements gênants et non autorisés de certains véhicules.

Je relève la nécessité posée par la difficulté à faire enlever ces véhicules de la voirie publique en l'absence d'un service de fourrière automobile sur la Commune.

Je propose donc de relancer le contrat de concession de service public qui arrive à son terme, afin de pouvoir gérer de manière plus efficace l'occupation de la voirie communale.

Le contrat de concession serait passé selon les caractéristiques suivantes :

- une durée du contrat de trois ans
- un montant estimatif annuel entre 3 000 euros et 4 000 euros HT
- une permanence pour les enlèvements 24h/24h et 7 jours/7 jours
- une ouverture au public (sauf urgence) du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- une astreinte téléphonique sera mise en place pour les restitutions urgentes
- les véhicules enlevés et entreposés seront sous la seule responsabilité du Concessionnaire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On lance « l'appel d'offre ». On se réunira en commission de service public et on choisira le candidat retenu.

A quelle date s'est terminée la concession ?

J'ai noté avec beaucoup de Boulounecqs qu'il y avait eu un fléchissement dans le contrôle de la zone bleue pendant une longue période d'environ six mois.

Nous avons l'impression que c'est relancé. Les gens se plaignent d'avoir des PV, ils n'ont qu'à mieux se garer et utiliser le disque.

Mais, pourquoi cette période de fléchissement de contrôle de la zone bleue ? Je me suis dit, naïvement il n'y a peut-être pas le contrat de concession qui court encore. Est-ce que c'est à tort ou à raison ?

Cela ne peut pas être à la fin de l'année, car nous ne pourrions pas lancer la procédure. Il est forcément arrivé à son terme.

Je suis convaincu que le terme est échu depuis un petit moment.

Cela expliquerait le fait que l'on n'est peut-être pas autant contrôlé que la zone bleue.

Pouvez-vous me l'infirmier ou me le confirmer ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je n'ai pas de réponse directe sur ce point.

Il y a eu quand même des actions de la fourrière récemment. Ce qui montre que le délai d'achèvement du contrat est peut-être pour le dernier trimestre qui arrive.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous dites des enlèvements récents ?

Essayez de nous préciser la fin du terme de ce contrat.

Je ne l'ai pas lu, Monsieur TEILLET.

Intervention de Monsieur François COMES

On vous le communiquera.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela n'a rien à voir avec le fait que les contrôles n'ont pas été très poussés pendant plusieurs mois, rien à voir avec la fourrière.

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Ils ont enlevé, il y a deux semaines, un fourgon à la sortie de l'autoroute.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Est-ce que cela a été fait dans le cadre du contrat de concession, ou vous avez appelé la fourrière ?

A l'époque, il n'y avait pas de contrat de concession et on appelait la fourrière qui se déplaçait. Sauf que là, il est lié par un contrat de délégation de service public. Donc, c'est à lui à être disponible.

Je vous pose la question et j'espère avoir une réponse pour le prochain conseil municipal.

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Je vous donnerais la réponse. Je pense que c'est une question de mois, à savoir Juillet ou Septembre. Je ne veux pas m'avancer, car je n'en suis pas sûr. Je vais vérifier.

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **D'ACCEPTER** le principe d'une concession de service public pour la gestion d'une fourrière automobile sur le territoire communal,

☞ **DE LANCER** une procédure de passation simplifiée de concession de service public,

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires en vertu des Articles 9 et 10 du Décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession.

19 – COMITE SOCIAL TERRITORIAL – ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Intervention de Monsieur François COMES

Depuis les dernières lois de la fonction publique territoriale avec la création des comités sociaux territoriaux, un regroupement doit se faire entre le comité technique et le comité d'hygiène et de sécurité, qui deviendra le « comité social territorial ».

On doit

- fixer le nombre de représentants titulaires au sein de cette nouvelle entité
- maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité à celui des représentants suppléants
- décider le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement public.

Nous avons reçu les organisations syndicales le 02 Juin dernier. Le comité technique a émis un avis favorable.

Si vous n'avez pas de questions particulières, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **DE CREER** un Comité Social Territorial local.

☞ **DE FIXER** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité Social Territorial local à 5 en nombre égal le nombre des représentants suppléants

☞ **DE DECIDER** à maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants

☞ **DE DECIDER** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement public.

20 – TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – PROMOTION DU TOURISME, CREATION D'OFFICES DE TOURISME

Intervention de Monsieur François COMES

Monsieur Frédéric PERRAUD est en charge de la réorganisation sur Le Boulou et sur la Communauté de Communes qui viendra en appui avec Monsieur Carlos GREZES qui va vous détailler ce transfert.

Intervention de Monsieur Carlos GREZES

Dans l'optique de la nouvelle stratégie entre Le Boulou et la Communauté de Communes qui est de doter le territoire d'un outil performant de promotion de développement touristique et économique.

Il est proposé de créer un office de tourisme communautaire sous la forme d'un EPIC.

Cette mise en œuvre opérationnelle implique au préalable le transfert de la compétence tourisme, donc la création d'offices de tourisme à la Communauté de Communes du Vallespir.

Je rappelle que depuis la fin 2021, la Commune du Boulou a engagé avec la communauté de Communes du Vallespir une démarche de transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ». Nous avons anticipé et optimisé l'organisation du transfert de la compétence promotion du tourisme et de l'intégration des Offices de Tourisme Intercommunal du Vallespir et du Boulou en la confiant au Directeur de l'Office de Tourisme du Boulou qui a de nombreuses expériences en matière de transfert de la compétence tourisme et de regroupement d'office de tourisme.

Ce projet est divisé en trois phases, à savoir :

- Une première phase commencée en novembre 2021 et terminée en avril 2022 a été l'accompagnement du Directeur de l'Office de Tourisme du Boulou pour la mise au même niveau de service les Offices de Tourisme dont voici les étapes :
 - Autorisation de commercialisation en cours pour l'Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir
 - Classement catégorie 1 de l'Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir en juin 2022

- Obtention du label Tourisme et handicap en février 2022 pour l'Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir
- Obtention de la Marque Qualité Tourisme pour l'Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir en décembre 2021

Une seconde phase a été de réaliser un diagnostic des missions, des moyens humains, matériels et financiers etc. déjà effectifs dans les deux Offices de Tourisme ou sur l'un ou l'autre des Offices de Tourisme (Novembre 2021 à avril 2022)

Ce qui nous amène à la troisième phase, le projet de l'intégration des Offices de Tourisme et les missions qui seront confiées au nouvel Office de Tourisme communautaire

Les missions obligatoires :

- Accueil
- Information
- Promotion/communication
- Coordination des socioprofessionnels
- Coordination des socioprofessionnels

Les missions complémentaires :

Une prioritaire :

- Création d'un observatoire : suivi de la fréquentation, comportements des clientèles, retombées économiques sur le territoire (élément essentiel pour les porteurs de projet qui veulent s'installer sur le territoire)

Les autres missions :

- Elaboration et mise en œuvre de la politique touristique locale
- Classement des meublés de tourisme
- Boutique, Billetterie
- Conception et commercialisation de prestations de services touristiques
- Organisation de visites guidées
- Taxe de séjour communautaire (conseil pour les socio pros, gestion et optimisation). La CCV votera avant le 1^{er} octobre et harmonisera les montants.
- La mission de Gestion d'équipements touristique communaux sera possible, mais ce sera à chaque commune qui le souhaite de conventionner avec L'EPIC moyennant une convention d'Objectifs et Moyens.

Il est également important de souligner que la commune peut s'opposer au transfert de la taxe sur le produit des jeux à la Communauté de Communes en application de l'article L.5211-21-1 du CGCT.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Je tiens à vous remercier pour la précision concernant le vote que l'on va prendre avant le 1^{er} Octobre. On s'en est ému en commission et j'avais demandé à ce que ce soit clairement mentionné dans la délibération et avant toutes discussions préalables à un vote.

Le transfert de la compétence tourisme, c'est une chose. Si on ne s'opposait pas à un transfert total, même partiel, sur la taxe des jeux, on risquait de la perdre et à terme c'est quand même une catastrophe pour l'économie de la commune.

J'ai juste envie de dire « que de temps perdu ».

L'office intercommunal, on va le voter et le créer à la date de 1^{er} Janvier 2023.

Au risque de me répéter, excusez-moi pour les membres présents lors de la commission et pour les membres présents lors du précédent conseil municipal, je rappelle qu'à l'époque il avait été proposé de créer un office de tourisme intercommunal au Boulou car nous avons toute la logistique, tout le savoir-faire de nos agents qui n'ont pas bougé. Le Directeur était là avec ses agents.

A l'époque, il a été clairement dit à Madame Nicole VILLARD « Le Boulou il n'en est pas question, ce n'est pas Céret ».

Je dis que « de temps perdu », car malheureusement nous avons créé une structure supplémentaire qui a coûté de l'argent à la Communauté de Communes, aux contribuables de la Communauté de Communes, donc accessoirement aux Boulounecqs pour en arriver à un point identique à aujourd'hui.

Également alerter sur le plan d'activités qui va nous être laissé. Vous nous avez donné un élément « trois Le Boulou, trois Céret », jusque-là ça me va.

Mais le problème c'est que « trois Le Boulou, trois Céret », plus un pour chaque commune ; donc autant dire que pour les autres communes, elles marchent avec « le doigt sur la couture » en direction de Céret.

Je sais que vous n'y pouvez rien. J'attire votre attention sur le fait que malheureusement, on risque de perdre une autonomie. J'espère que réellement les socio professionnels, les élus qui vont siéger à ce comité de direction seront très vigilants à ce que toute l'offre ne soit pas dirigée sur Céret et que nous soyons que la succursale de Céret. J'attire vraiment l'attention là-dessus, car c'est la grosse interrogation.

On a siégé pendant douze ans en Communauté de Communes, je les connais trop pour savoir comment ils fonctionnent, et malheureusement c'est Céret d'abord, les amis de Céret ensuite, et Le Boulou s'il reste quelque chose.

Je sais bien que vous n'y pouvez rien, mais attention ; soyez très vigilants. Si l'on doit être le « parent pauvre » de la Communauté de Communes en matière de tourisme, cela me gênerait un petit peu par rapport à tout le travail qui avait été fait en amont par les agents de l'office.

Le Boulou est une station climatique et thermale depuis 1929 et on n'a rien à envier à « la cerise de Céret »

Intervention de Monsieur Carlos GREZES

Je comprends très bien. Mais il faut quand même préciser que le Directeur de l'office intercommunal sera Monsieur Frédéric PERRAUD qui était directeur de l'office de tourisme du Boulou. Il y a un signe de confiance.

Je rappelle également que l'administration générale de l'office de tourisme sera au Boulou.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Vous l'avez dit et je ne peux que m'en féliciter.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Même si l'EPIC se situe sur le Boulou, même si Monsieur Frédéric PERRAUD qui connaît bien la commune pour l'avoir pratiquée et conseillée va être au cœur de l'activité, il n'en reste que toutes les décisions vont être prises par des élus et que l'on va se retrouver un peu malmené.

Nous avons eu deux commissions la semaine dernière, une en matière de finances et une en matière de tourisme. La commission tourisme a été assez dense, longue (tout le monde avait envie de s'en aller) ; j'ai été particulièrement pénible, j'assume.

J'ai eu raison car si aujourd'hui on ajoute l'opposition de l'article L.5211-21-1 du CGCT, c'est que j'en ai parlé.

La veille, on avait évoqué le fait que les EPCI qui percevaient des taxes de séjour n'étaient absolument pas attachés au fait d'instituer le prélèvement direct sur le produit brut des jeux, et cet article dit précisément le contraire, à moins qu'il y ait une opposition de la commune du siège où se situe le Casino.

Si ce soir on ne précisait pas cet élément, cela se passait par un vote, c'est-à-dire que par voie de conventions, de votes entre toutes les communes et tous ceux qui vont émettre leurs voix au sein de la Communauté de Communes, on pouvait quand même perdre cette source de revenus.

Vous n'acquiescez pas, mais il n'en reste que c'est quelque chose sur lequel on s'est particulièrement ému tout au long des différents conseils municipaux où la question a été évoquée.

Je reste quand même très dubitative sur le fait de pouvoir tenir les perspectives pour promouvoir la commune du Boulou et le fait de ne pas se faire phagocytter.

Sur le principe, je n'adhère pas, je sais que je suis ultra-minoritaire. Le projet passera, c'est une question de démocratie.

Si le projet passe, je vous remercie d'avoir ajouté cette mention.

Intervention de Monsieur Carlos GREZES

Vous êtes peut-être minoritaire, mais vous avez le droit de vous exprimer et nous vous écoutons.

Intervention de Monsieur François COMES

Je voudrais ajouter qu'il y a un texte de loi qui vient de donner aux stations thermales de France la possibilité de conserver le produit des jeux.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'était la loi Montagne qui existait déjà et que l'on avait invoquée pour garder l'office de tourisme.

Concernant le devenir de l'office du tourisme, Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET a raison, on a perdu des années et énormément d'argent. Car, pour un office de tourisme de Céret qui n'était même pas en deuxième catégorie, pour le mettre en première catégorie et pour au final transférer l'administration générale en point central sur Le Boulou.

C'est mal joué, c'est dommage, cela ne sert à rien. Les gens ne comprennent pas et moi non plus.

Intervention de Monsieur François COMES

Actuellement, on a peut-être une politique territoriale et vous savez à quel point on a lancé la marque du territoire sur l'ensemble des dix communes du Vallespir.

C'est, quelque part, avoir un peu moins de tension entre Céret et Le Boulou afin de travailler plus ensemble.

Et si nous arrivons à travailler dans un esprit communautaire et non pas sur des « querelles de clochers », on a peut-être un progrès à faire ensemble, me semble-t-il.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Sur votre argument de se mettre tous autour d'une table et se mettre d'accord, j'adhère.

Je reste sceptique sur le nombre de représentants de la commune. Je sais que sur des votes sensibles, et si vous ne le savez pas, vous allez bientôt le savoir, il y a un lobbying qui est fait, je ne citerais pas la commune, où on peut perdre la main.

Je crois que le travail qui a été fait au niveau de l'office du tourisme du Boulou a été énorme, essentiel. Sachez que le renouvellement de la première catégorie n'était rien du tout par rapport à l'obtention de la première catégorie.

J'ai l'impression que finalement on fait un pas en avant, un pas en arrière et je trouve cela dommage.

Pourquoi fait-on ce transfert ? C'est certainement pour mutualiser les moyens.

Est-ce que l'étude a déjà été faite d'estimer le montant du coût économisé en matière d'attractivités touristiques de promotion du tourisme ? Chaque fois que j'ai vu des mutualisations, cela s'est traduit par une multiplication de frais.

Intervention de Monsieur François COMES

On a une ambition territoriale sur cet office du tourisme qui permet d'avoir la liste des progrès que nous allons mener sur les décisions territoriales ; notamment cet observatoire que nous n'avions pas, notamment sur le travail de l'attractivité et d'accompagnement du tourisme que l'on doit faire sur notre territoire.

Bien sûr, cela a été fortement initié sur Le Boulou et que l'on est en train de développer sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

Monsieur Frédéric PERRAUD qui est présent pourrait vous le montrer sur tout ce qu'il a présenté à la Communauté de Communes, et je vous rappelle que cela a été validé hier.

Et de fait, il y a énormément de potentiel à venir et notamment sur les taxes de séjour qui sont très minorées par rapport à des perspectives que l'on peut beaucoup majorer derrière.

C'est grâce à l'EPIC que l'on va pouvoir le démontrer.

Il y a quelque chose de sensationnel et de plus positif que l'on va pouvoir trouver et ce encore plus que ce que vous pouvez imaginer.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Votre enthousiasme est là, c'est plutôt bien car vous êtes le Président de la commission de promotion du tourisme. Cela prouve que cette fois-ci la décision ne vous est pas imposée, donc c'est un choix. C'est plutôt une bonne chose.

Je reste profondément croyant au fait qu'ensemble on n'est plus fort que seul.

Donc, la fusion de l'office de tourisme sur une structure plus forte, cela reste positif, sauf que cela demande du liant et nous en avons souvent manqué en Communauté de Communes et encore aujourd'hui.

Preuve en est, je ne veux pas vous paraphraser Monsieur ERRE, cela fait un an pour le transfert du périscolaire et on a dit que cela commençait à avancer. Il a fallu un an pour cela commence à bouger.

Si pour l'office du tourisme, chacun « garde ses billes » et que l'on est sur le même schéma, une fois de plus cela me gêne.

Pourquoi s'embêter à transmettre des éléments s'il n'y a aucune progression qualitative ? C'est cela qui me gêne.

Je ne suis pas naïf, mais j'aime à croire qu'à ce niveau-là vous vous êtes engagé et positionné fortement Je vous laisse le bénéfice du doute, mais je crains cela car ce n'est pas uniquement du fait des élus du Boulou.

Quand on n'a pas la main, il est plus compliqué de défendre ses dossiers.

Je vous alerte là-dessus même si je ne suis pas contre le principe. Je m'abstiendrais car je crains et je pense que cela a été fait dans l'urgence. L'avenir nous le dira, on en reparlera.

Je suis un peu sceptique sur l'urgence à procéder surtout que l'identité du territoire commence à peine à se mettre en place.

Nous sommes au balbutiement de cette fusion globale des communes.

Encore un peu de précipitation à mon niveau, et je le dis.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est moins précipité que ce que vous pouvez imaginer car on a tout un cheminement thématique des prises de décisions qui se prennent en commission de développement économique, en Communauté de Communes, en conseil municipal et tout s'étale avec les études qu'à menées Monsieur Frédéric PERRAUD pour mener à bien ce transfert et cette vision communautaire.

Je suis plus optimiste que vous et je vais largement pousser pour que l'ensemble de cette assemblée émette un avis favorable.

Si l'on arrive à faire tout cela ensemble, comme nous le faisons déjà sur la partie économique, sur le développement des parcs d'activités, Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET le voit bien car d'en Cavailès progresse aussi en matière d'avancées économiques et de vente de parcelles. Tout cela montre que la Communauté de Communes est plus à même de travailler main dans la main, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Comme nous n'avons pas accès au comité de direction de l'EPIC, de l'office du tourisme de la commune du Boulou, il va y avoir un EPIC intercommunal.

Serons-nous toujours dans la boucle pour avoir les informations quant aux commissions ?

Intervention de Monsieur François COMES

Il y a aussi des socio professionnels qui participent à l'ensemble de ces discussions, et notamment votre épouse Monsieur BOUSQUET.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Mon épouse a été contactée pour être suppléante. Cela veut dire qu'il faut que le titulaire soit absent pour qu'elle puisse le représenter lors de ces commissions. Donc, elle ne sera pas associée à toutes les réunions.

Intervention de Monsieur François COMES

Il y aura toujours les commissions tourisme municipales.

Intervention de Monsieur Carlos GREZES

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

**Le conseil municipal DÉCIDE PAR 20 VOIX POUR
1 CONTRE (Madame Rose-Marie QUINTANA) ET 8 ABSTENTIONS (Mesdames Claudine
MARCEROU, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Anne LECLERCQ et Messieurs Patrick FRANCES,
Stéphane GRAU, Jean-Christophe BOUSQUET, Christophe PELISSIER, Alain GRANAT)**

☞ **D'APPROUVER** le transfert de la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, telle que prévue à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à compter du 1^{er} janvier 2023,

☞ **D'APPROUVER** le transfert de l'Office de Tourisme du Boulou à l'Office de Tourisme Communautaire à compter du 1^{er} janvier 2023,

☞ **DE S'OPPOSER** au transfert de la taxe sur le produit des jeux à la Communauté de Communes en application de l'article L. 5211-21-1 du CGCT,

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette délibération

31 – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION D'AMENAGEMENT ENTRE LA SPL PO AMENAGEMENT ET LA COMMUNE DU BOULOU – LOTISSEMENT LA RASCLOSE

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Nous devons procéder au vote concernant l'avenant au contrat de concession entre la SPL et la commune du Boulou pour le lotissement « La Rasclose ».

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la présentation de cette délibération.

Cette concession va s'arrêter au mois d'Août 2022. Vu le contexte que nous connaissons, notamment le surenchérissement du coût de la construction qui freine ces deux collectifs qui doivent être bâtis.

Il vous est donc proposé de prolonger la concession de 24 mois.

Dans la délibération, vous avez quelques compléments par rapport aux questions posées précédemment.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☞ **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au contrat de la concession d'aménagement entre la SPL PO Aménagement et la commune du Boulou « lotissement La Rasclose » qui proroge la durée de la concession de 24 mois,

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette concession d'aménagement

Intervention de Monsieur François COMES

L'ordre du jour étant terminé, nous allons passer aux questions diverses.

Je vous rappelle les termes du règlement intérieur du conseil municipal, à savoir

- Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil municipal des questions orales ayant trait aux affaires de la commune.
- Elles ne donnent pas lieu à des débats

Donc, je vous propose « une question, une réponse »

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour le bon rapport et la qualité des débats, je trouve cela dommageable. Surtout, qu'il y a une question ouverte où je vous demandais si l'on pouvait vraiment avoir un débat. Vous me dites non, le problème est réglé. Je la poserais quand même et cela figurera sur le procès-verbal.

Ce débat, Monsieur le Maire, nous ne l'avons pas eu car vous étiez absent pour une raison tout à fait justifiée, et aujourd'hui c'était une occasion de débattre.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Le report des travaux de l'école primaire annoncé de plusieurs années pose plus que jamais la problématique relative aux conditions de vie des enfants et des enseignants en période de froid et de forte chaleur. Quelles solutions envisagez-vous à très court terme afin de garantir des conditions acceptables dès la rentrée ? Avez-vous mis en place un protocole adapté durant ces dernières semaines de très fortes chaleurs ?

Intervention de Monsieur François COMES

A l'instar des travaux de l'école élémentaire qui débiteront la semaine prochaine pour se terminer avant la rentrée scolaire 2023/2024, les travaux de l'école primaire sont programmés pour un démarrage au début du mois de juillet 2023 et se termineront avant la rentrée scolaire 2024/2025.

A ce stade, aucun protocole particulier n'a été mise en œuvre si ce n'est le rappel des mesures de bon sens s'agissant des périodes de fortes chaleurs :

- Aération des classes la nuit, jeux d'eau au vertus rafraîchissantes, déplacement des élèves dans des endroits moins sujets à la chaleur pour les salles de cours qui se situent à l'étage.

Par rapport à ces quelques soucis avec quelques élèves, on s'aperçoit qu'en périscolaire quand les enfants jouent en plein soleil se retrouvent dans des classes surchauffées, il est fort possible que cela provoque des malaises.

Les travaux sont prévus afin de permettre une meilleure qualité de vie à l'intérieur du groupe scolaire, tout cela sera après travaux, bien entendu. Je rappelle que de temps en temps, il est bien de ventiler les locaux, notamment la nuit car les températures baissent.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous entendez ce que vous dites, Monsieur le Maire, vous êtes allé dans la classe lors de ces malaises ? Il faisait 37 degrés.

Il faut ventiler la nuit ?

Ce n'est pas une réponse satisfaisante. Nous n'avons pas le droit de poser d'autres questions, donc le problème est réglé.

Vous parlez de démarrer les travaux en Juillet 2023, j'attends de voir, une fois de plus.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Concernant l'avenue des Albères et des impasses adjacentes, pourquoi ces travaux ont été si longs ? En tant que maître d'ouvrage, vous allez peut-être pouvoir nous apporter des réponses.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Les trottoirs en béton vont être réalisés cette semaine. Les enrobés vont être faits la semaine prochaine. Concernant les délais, on plaide coupable mais c'était aussi pour éviter de faire les choses à moitié.

Je ne sais pas si vous avez connu en 2020 le chantier de la rue Clémentine. Dès juillet 2020, les gens étaient mécontents de la réalisation de ces travaux. Le schéma directeur vient de nous apprendre qu'il va falloir refaire des travaux au niveau de l'assainissement sur ce chantier.

Concernant les travaux de l'avenue des Albères et de impasses adjacentes, les réseaux étaient vétustes, Monsieur BUSSON l'a expliqué précédemment. On s'est aperçu qu'au niveau du réseau pluvial, il était inexistant.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous avez un bureau d'études à savoir GAXIEU, et il ne vous a rien dit ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Tout cela a été découvert au fur et à mesure. Cela a retardé les travaux car il a fallu ajouter une autre couche. Au niveau du quartier du Maroc, il y a des fils nus du réseau électrique avec de l'éclairage public vétuste.

Tout ceci est venu s'ajouter, cela a rallongé les délais.

La semaine prochaine, le chantier sera terminé en totalité et réalisé avec de la voirie, réseaux secs et humides, et une réorientation du sens de circulation, ce qui avait été vu avec les riverains.
Il est vrai que les délais ne sont pas tenables. Il faudra que l'on s'engage, lors des prochains chantiers, à vérifier tout ce qu'il faudra réaliser pour ne pas avoir à le découvrir au fur et à mesure.

Intervention de Monsieur François COMES

Monsieur PACULL, vous pouvez aussi rappeler les délais pour obtenir les subventions du SYDELL

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Tout à fait. Vu de l'extérieur, ce n'est pas acceptable mais c'est un fait.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Tout a été fait par VEOLIA en Novembre 2021, on est fin Juin 2022.

C'est un peu inquiétant sur les travaux de voirie à venir. J'espère que c'est un concours de circonstances et que cela ne va pas être régulier ; ne faites pas des travaux dans ma rue.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

J'ai précisé que nous allons tenter de nous améliorer.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je suis désolé, mais ces questions auraient être posées en commission urbanisme.

Si vous partez du principe que les conseils municipaux ont lieu tous les deux mois et demi, on ne va pas se satisfaire de « une question, une réponse », c'est impossible et c'est clairement un manque de respect.

Effectivement, Monsieur MARCELO me confirme à nouveau que je vais devoir m'y habituer.

Parlez au micro Monsieur MARCELO s'il vous plait car je ne comprends pas ce que vous voulez dire. Monsieur MARCELO, si vous parlez au micro, je pourrais acter que vous ne me parlez pas à moi. Merci.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Une précision pour la commission urbanisme qui n'a pas eu lieu. C'est un cas exceptionnel dû à des circonstances indépendantes de notre volonté.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Depuis le début de la mandature, vous êtes sur un conseil municipal tous les deux mois et demi et ce n'est pas suffisant.

Il y a des travaux importants et on ne peut pas découvrir en conseil municipal certaines décisions.

Intervention de Monsieur François COMES

Excusez-moi de vous interrompre, mais je vous rappelle quand même que la tenue des conseils municipaux résiste à la loi. Je vous remercie.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Monsieur le Maire, c'est vous qui faites le choix de convoquer le conseil municipal.

Nous passons à la question suivante, merci.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Nous sommes heureux de constater que depuis quelques semaines les fontaines de la Rambla sont en service ; il nous a été signalé par contre que l'éclairage ne fonctionnait pas. Qu'en est-il ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Effectivement, les fontaines sont en service.

Concernant l'éclairage de la Rambla qui a beaucoup de problèmes. Nous avons de l'éclairage sur les bâtiments, de l'éclairage au sol et de l'éclairage sous forme de « totems ».

L'éclairage au sol a été débranché car il a été victime de malveillance, certainement avec des boules de pétanque (je ne vois pas comment on peut casser un verre de sécurité de 10 cm de diamètre).

Il y a eu une manifestation de Sardanes, l'année dernière. L'éclairage a été vérifié le matin, nos services sont passés à midi, et le soir quand la manifestation a eu lieu, plus d'éclairage. Donc, on a pris la décision d'arrêter ces fameux totems car cela mettait l'installation en défaut.

Ensuite, on s'est aperçu que la fontaine près du restaurant Le Manège avait une zone un peu sombre. Nous avons contacté le propriétaire pour obtenir son accord d'installer un projecteur ; cela a pris du temps car ce propriétaire ne réside pas en France.

Nous avons vu avec notre exploitant de réseau d'éclairage public qui nous a fait une première proposition de nouvel éclairage qui pourrait être valorisant pour la commune. Il est en train d'étudier pour affiner et chiffrer le projet.

On a tenté de valoriser les espèces de massifs en ferraille qui ont une forme de voile en ajoutant des spots bleus derrière pour rappeler une fontaine lumineuse avec un effet pas forcément satisfaisant.

On a testé en début d'année un projecteur pour éclairer ces voiles et malheureusement cet essai n'a pas été concluant.

La société doit nous refaire des propositions afin de valoriser ces massifs que l'on ne peut pas enlever, qui gênent lors des différentes festivités. Mais ce sont des massifs techniques où il y a de l'éclairage à l'intérieur, on ne peut pas se permettre de les enlever.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je constate que vous y travaillez, mais qu'il n'y aura rien cet été et c'est dommage.

On vient de choisir le nom « rambla Christian OLIVE » ; le but n'est pas de dénaturer cette rambla. On ne modifie pas, tel que Monsieur OLIVE l'avait souhaité, sinon cela n'a pas de sens.

Monsieur MARCELO, je dis peut-être des inepties, mais je les dis fort

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

On n'enlève pas les voiles, on tente de les valoriser.

Intervention de Madame Claudine MARCEROU

La démolition de la maison Avenue De Gaulle a été réalisée. Quels travaux comptez-vous réaliser dans cet espace et à quelle date ? Aucune mise en esthétique n'est prévue avant les vacances d'été ?

Intervention de Monsieur François COMES

Une pré-étude de faisabilité a été conduite par un maître d'œuvre qui a réalisé pour la commune une esquisse et un plan d'aménagement qui pourrait être envisagé.

Il s'agit de l'aménagement d'un mail piéton débouchant sur la place du Souvenir requalifié. Projet faisant la part belle à un sol drainant désimperméabilisé et à la végétation pour rendre la déambulation agréable et créer un îlot de fraîcheur en cœur de ville.

Les travaux sont programmés pour le début de l'année 2023.

La Communauté de Communes lance actuellement son appel d'offres pour la requalification de cet espace.

Intervention de Madame Claudine MARCEROU

A quelle date ? Car rester tout l'été avec cette espèce de verrue, c'est vraiment très laid avec en plus toutes les déjections canines tout le long du passage.

Intervention de Monsieur François COMES

Je comprends, mais les incivilités sont présentes et pas seulement sur ce passage.

Tout l'aménagement est programmé pour 2023.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous dites que l'étude est en cours. Pourquoi avez-vous démolie cette maison ?

C'était quand même plus joli avant, il y avait une maison qui tenait debout.

Intervention de Monsieur François COMES

Je ne sais pas quel est le critère de beauté que vous pouvez trouver à ce bâtiment.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est un critère comparatif. Par rapport à un bâtiment qui tenait, qui valait 180 000 euros, on ne vous l'a pas donné ; on ne doit pas avoir les mêmes critères de beauté, je vous l'accorde.
On va rester sur nos différences en matière de beauté.

Il y a beaucoup trop de questions sur l'aménagement de l'autoport qui restent en suspens. Peut-on tenir enfin un débat en votre présence et celle du public sur le devenir de cette entrée de ville ? Aura-t-on le droit de vous poser des questions, car c'est le but d'un débat ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous rappelle que le 12 avril dernier, PRESTIGE IMMO est venu vous présenter le projet.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non. C'est le Maire qui doit apporter des éléments sur ce qu'il souhaite en entrée de ville et pas PRESTIGE IMMO.

Intervention de Monsieur François COMES

Excusez-moi, mais vous étiez bien au courant de ma politique d'urbanisation à l'époque. C'était quand même une entrée de ville qui soit attractive pour la commune du Boulou, car les remorques qui sont en stationnement ne sont pas d'une grande beauté.

Lorsque l'on regarde le projet d'un promoteur privé, à savoir un porteur de projets qui vient s'inscrire dans le cadre de la dissolution du Distriport et qui ramène ce projet d'aménagement avec des bâtiments à énergie positive, avec la désimperméabilisation des sols, avec de la végétalisation de toitures, avec des éléments de production sur les ombrières, les parcours de santé dans les zones de recueils des eaux, etc..., tout cela fait qu'il y aura quelque chose de beaucoup plus attractif avec de la création d'emplois sur les divers bâtiments qui vont accueillir du tertiaire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce ne sont pas des créations car pour la plupart ce sont des déménagements comme nous a dit Monsieur GOMEZ.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je suis fatiguée de recevoir des appels au cabinet pour me demander si je ne suis pas intéressée pour acheter des locaux dans le Distriport où j'exerce déjà. Les annonces sont dans toutes les agences immobilières du département et apparemment ils ne doivent pas communiquer.

Intervention de Monsieur François COMES

Pour le moment, il n'y a rien de signer entre PRESTIGE IMMO et le Distriport. Avant de signer, il y a des diagnostics des bâtiments qui sont à faire qui prennent un certain temps. Tout cela a été transmis au notaire cet après-midi.

Une signature est à venir dans les prochains jours.

PRESTIGE IMMO attend avec impatience le permis d'aménager qui est en cours de finition.

Les premiers permis de construire vont être faits dans le prochain trimestre à venir.

Le compromis est déjà programmé pour fin de semaine prochaine.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est un élément important bien que cela nous avait été dit la dernière. J'ai l'impression « d'être dans la quatrième dimension ». C'est toujours le lendemain que cela va être fait et je ne mets pas en cause ce que vous dites.

On avait mis en avant, et je vous le dis car vous étiez absent physiquement, le fait que le point central dans la dynamisation de cette zone, c'était le cinéma.

Est-ce que l'engagement de Monsieur FONT qui se terminait le 08 juin a été reconduit ?

Est-ce que Monsieur FONT via la société qui gère le cinéma s'est engagée ?

Intervention de Monsieur François COMES

Monsieur FONT m'a contacté ce matin pour me confirmer son installation du cinéma sur la zone du Boulou.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pourquoi est-ce qu'il y a eu un mois de délai ? J'ai eu des informations quant à sa demande d'un mois de délai supplémentaire ; et ce matin il vous appelle pour vous dire que c'est OK.
Donc, le cinéma est acté ?

Intervention de Monsieur François COMES

Absolument.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Très bien.

Intervention de Monsieur François COMES

Je rappelle aussi que nous avons fait une présentation pour l'UDCA le 02 juin dernier à l'Hôtel de Ville. Le représentant de PRESTIGE IMMO était présent et cela nous a permis de répondre à une trentaine de questions. Le programme qui est mis en œuvre, nous le verrons dans quelques années et ce sera quelque chose de magnifique pour Le Boulou et pour le territoire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'arrête sur ce sujet. Si cela satisfait tout le monde, tant mieux.

Avez-vous finalisé l'achat de l'entrepôt de la SOCALI ? Si oui à quel prix ? Avec quel financement ? Quel est le montant définitif des travaux à réaliser avant aménagement ?

Intervention de Monsieur François COMES

L'acquisition n'a pas, à ce stade été finalisée. On attend les derniers éléments de l'ARAC et de croiser le propriétaire pour voir avec lui les conditions de cession avec un notaire.

Pour les travaux, je n'ai pas encore d'idées précises car un architecte travaille sur ce dossier et on aura quand même une ébauche prochainement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On se positionne pour acheter un bien, on ne connaît pas les travaux à venir. On nous parle de 1 700 000 euros et là on me parle d'un portage, c'est Monsieur TEILLET qui l'a dit sauf erreur de ma part, de 2 400 000 euros maximum.

Est-ce que c'est sérieux, Monsieur le Maire ? Au départ, on parle d'auto financement de l'équipement. Sachant que vous aviez dit que ce n'était pas aux Boulounecqs de payer un déplacement d'un équipement public déjà existant. Et là cela va coûter 2 400 000 euros.

Trouvez-vous cela raisonnable ?

Est-ce que l'on n'augmente pas la fiscalité pour payer cela ?

Intervention de Monsieur François COMES

Comment pouvez-vous prétendre que cela va coûter 2 400 000 euros alors que nous n'en sommes pas encore là ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est ce qui nous a été dit la dernière fois. C'est noté dans le compte rendu.

Intervention de Monsieur François COMES

On attend de voir dans les semaines à venir.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Etant donné la prise en charge financière des travaux d'aménagement de la place du Souvenir Français par la CCV, quelle somme reste allouée au financement du giratoire en face du Pescadou, sachant qu'au départ il y avait 600 000 euros ? Quels travaux sont envisagés ?

Intervention de Monsieur François COMES

Il n'y aura pas de giratoire car la maison Trescases n'a pas voulu nous céder un bout de terrain pour élargir et faire un giratoire. On fera un simple carrefour qui est à l'étude, avec sans doute un ralentissement pour les gens qui passent en est-ouest, et une sortie programmée prioritaire pour les personnes qui viennent du mas Blanc. Tout cela se fera dans le respect des règles de circulation.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire que le giratoire ne se fait pas car la maison Trescases n'a pas voulu vous céder la parcelle ?

Intervention de Monsieur François COMES

Absolument.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Si la maison Trescases avait accepté, vous auriez mis les 600 000 euros dans l'opération ?

Comment aurait-on financé la place à côté ?

Toujours la Communauté de Communes qui augmenterait l'enveloppe.

Intervention de Monsieur François COMES

Bien entendu.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ils sont « supers »

Nous avons pris connaissance du dispositif mis en place dans le cadre du festival des Déferlantes ; il apparaît que notre commune hébergerait un parc de stationnement temporaire. Où est-il localisé et pour combien de véhicules ?

Intervention de Monsieur François COMES

2 500 places environ sur l'ancien terrain Lloveras. Ce terrain est acquis par PRESTIGE IMMO pour délocaliser le parking des camions du Distriport et tant que les travaux ne sont pas réalisés, nous avons l'opportunité pour cette année de proposer 2 500 places pour les Déferlantes.

Une navette fera la liaison avec des allers retours.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On va dévier les voitures, on ne va pas les faire passer par le mas Blanc ? 2 500 véhicules, c'est énorme.

Quelle est le plan de circulation au Boulou ?

Intervention de Monsieur François COMES

Beaucoup de véhicules sortiront par l'autoroute

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous en êtes sur ? D'accord.

Il n'y a pas de plan de circulation interne ?

Intervention de Monsieur François COMES

Nous allons mettre en place un plan de circulation interne dès que les choses vont se remettre en place sur l'ensemble du territoire entre le P1, le P2, le P3 et le P4.

Je vous rappelle que tout a été dit en Communauté de Communes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il est difficile quand on travaille, quand on est conseiller municipal d'opposition de pouvoir tout suivre.

Vous avez toujours une adéquation du calendrier, à savoir que c'est toujours la veille à la Communauté de Commune. Je suis désolé mais c'est compliqué.

Intervention de Monsieur François COMES

Je suis désolé pour vous.

Avez-vous finalisé l'acquisition du terrain manquant nécessaire à l'assise du collège ?

Intervention de Monsieur François COMES

Actuellement l'ensemble des terrains semble satisfaisant pour le collège. Nous avons eu une réunion plénière, il y a deux mois et cela semblait acté.

Il resterait peut-être des bouts de terrains en fonction des bretelles de raccordement sur le collège qui viendra de l'ex route départementale sous le bâtiment Boulanger.

Ce qui nous permettra probablement de laisser une possibilité d'extension du bâtiment Boulanger.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce n'est pas une extension, il veut imposer une autre enseigne.

Ce terrain-là est acheté ou pas ? C'est de celui-là dont je parle

Intervention de Monsieur François COMES

Je rappelle que c'est un terrain réservé pour le collège.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Mais, il n'est pas à nous.

Intervention de Monsieur François COMES

Tout cela pour dire que nous n'en avons pas forcément besoin.

Sur le Plan Local d'Urbanisme c'est un terrain réservé.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je sais Monsieur le Maire, nous l'avons fait.

Intervention de Monsieur François COMES

Lorsque nous aurons un maître d'œuvre qui va créer le collège et en faire les accès, on verra tout cela d'une manière beaucoup plus précise.

D'ailleurs nous avons fait par anticipation une esquisse de bretelles de raccordement sur le plateau juste derrière Leclerc ; oui, il semblerait que l'on n'ait pas besoin de l'ensemble du terrain.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire que l'on ne l'achète pas ?

Intervention de Monsieur François COMES

C'est en discussion avec le Département et le service des routes. Nous avons une voie verte qui vient de Thuir jusqu'au Boulou et dans un esprit de cohérence de venir le raccorder aussi sur l'accès au collège.

C'est encore à l'étude et je n'ai pas encore le maître d'œuvre qui va s'occuper du collège.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Est-ce que le Conseil Départemental utilisera ou pas nos infrastructures sportives ?

Intervention de Monsieur François COMES

Dans un premier temps, ils nous ont dit qu'ils essaieraient de ne pas les utiliser. Mais ce n'est pas encore gagné.

Cela joue sur un coût global du collège.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

S'ils n'utilisent pas nos infrastructures sportives, ils vont avoir besoin d'une assise foncière supplémentaire ?

Intervention de Monsieur François COMES

Ils ont un espace terrain qui est immense

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Les besoins étaient de minimum quatre hectares sans équipement sportif ; on était ensemble à la réunion, et à l'époque nous étions adjoints tous les deux.

Intervention de Monsieur François COMES

Quand je vois le responsable des collèges et son technicien qui disent « dans un premier temps ». Mais avec l'archi du Département, ce n'est pas encore acté.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Cela aura vraiment une incidence ?

Le risque est qu'ils puissent dire que ce n'est plus le même montant et que l'on peut reporter ou prendre un peu plus de temps.

Intervention de Monsieur François COMES

Ce collège est budgété et cela a été clairement établi.

Si vous n'êtes pas d'accord et si vous n'y croyez pas, continuez à ne pas être d'accord et à ne pas y croire. Je vous remercie.

A l'issue du Conseil Municipal, *hors séance*, il a été procédé au tirage au sort des jurés d'assises.

Monsieur François COMES procède, comme chaque année, au tirage au sort des douze jurés d'assises. Il convient de désigner quinze membres car certaines personnes peuvent se désister.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30